



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Rapport d'activités

1er juillet 2008 – 1er juin 2010

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	5
2. UN MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE	7
3. MISE EN CONTEXTE : L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE	11
4. PRÉSENTATION DE L'AEQES	15
4.1. Bref historique et cadre légal	16
4.2. Missions et valeurs	16
4.3. Fonctionnement et organigramme	17
4.4. Ressources financières	18
4.5. Ressources humaines	19
5. ACTIVITÉS 2008-2010	21
5.1. Réalisation des évaluations	22
5.1.1. Méthodologie	22
5.1.2. Evaluations du régime transitoire	23
5.1.3. Evaluations selon les prescrits du décret du 22 février 2008	24
5.1.4. Premiers constats et tendances	26
5.2. Activités des groupes de travail AEQES	27
5.3. Démarche qualité au sein de l'AEQES	29
5.4. Publications de l'AEQES	30
5.5. Partenariats, collaborations et actions de communication	31
5.6. L'AEQES et le contexte international	33
6. ANALYSE ET PERSPECTIVES	37
6.1. Les résultats attendus	38
6.2. Les défis	38
7. ANNEXES	41
7.1. Annexe 1 : Liste des membres du Comité de gestion de l'AEQES	42
7.2. Annexe 2 : Les séances plénières de l'AEQES entre le 1 ^{er} juillet 2008 et le 1 ^{er} juin 2010	44
7.3. Annexe 3 : Comptabilité 2008 et 2009	48
7.4. Annexe 4 : Code de déontologie	50
7.5. Annexe 5 : Avis de l'AEQES du 18 janvier 2010	51
TABLE DES ABRÉVIATIONS	55

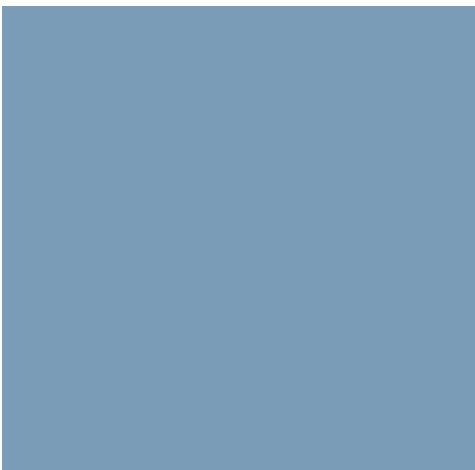


TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1	Structure de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	p. 12
Figure 2	Nombre d'établissements d'enseignement supérieur reconnus par la Communauté française de Belgique	p. 13
Figure 3	Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, par type d'enseignement, en 2008-2009	p. 14
Figure 4	Organigramme de l'Agence	p. 18
Figure 5	Déroulement d'un exercice d'évaluation	p. 22
Figure 6	Canevas du rapport d'autoévaluation	p. 22
Figure 7	Réunions des coordonnateurs pour les cursus évalués en 2009-2010	p. 25
Figure 8	Evaluations 2008-2009 et 2009-2010 en quelques chiffres	p. 26
Figure 9	Réunions des coordonnateurs pour les cursus évalués en 2010-2011	p. 27

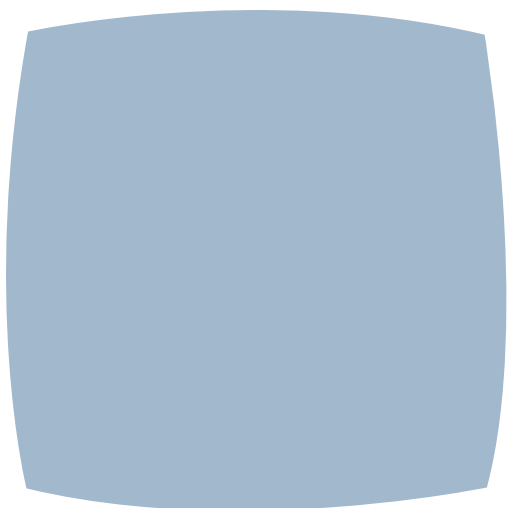
1. Avant-propos

Ce présent rapport d'activités a été établi pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} juin 2010.

Le 1^{er} juillet 2008 correspond à la mise en place de la nouvelle Agence selon le décret du 22 février 2008 avec l'élection à sa présidence de Monsieur Freddy Coignoul et, à sa vice-présidence, de Madame Anne-Marie Moniotte. A l'échéance de leur mandat, se sont tenues de nouvelles élections lors de la plénière du 1^{er} juin 2010 : Madame Marianne Coessens et Monsieur Vincent Wertz ont été élus respectivement aux fonctions de présidente et vice-président.

Ce document, après ratification par le Comité de gestion lors de sa plénière du 9 novembre 2010, a été transmis à Monsieur Jean-Claude Marcourt, ministre de l'enseignement supérieur, et Madame Marie-Dominique Simonet, ministre de l'enseignement de promotion sociale.

Ce rapport d'activités 2008-2010 fait également l'objet d'une diffusion, en 500 exemplaires, auprès des principaux partenaires de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur.



2. Le mot du Président et de la Vice-présidente



L'été 2008 a marqué un tournant décisif avec une réforme profonde de l'Agence mise en place en 2004. Elle annonçait de nouveaux défis, de nouvelles perspectives, de nouveaux espoirs. Tous furent au rendez-vous.

La nouvelle Agence devait être plus autonome, mieux financée, renforcée en personnel. Elle devait donc avoir des ambitions à la mesure de ses moyens.

A côté des évaluations des programmes, qui constituent en quelque sorte son «core business», il lui appartenait d'accroître sa visibilité tant en Communauté française qu'à l'extérieur, d'asseoir sa réputation et sa crédibilité, de définir ses valeurs ... et de s'y tenir.

Les difficultés n'ont pas manqué, certaines hélas ne sont pas encore surmontées mais «on s'en occupe». Les rappeler ici n'a guère d'intérêt. Les ambitions et les espoirs, eux, sont intacts. Ils doivent rester le fil rouge de notre action.

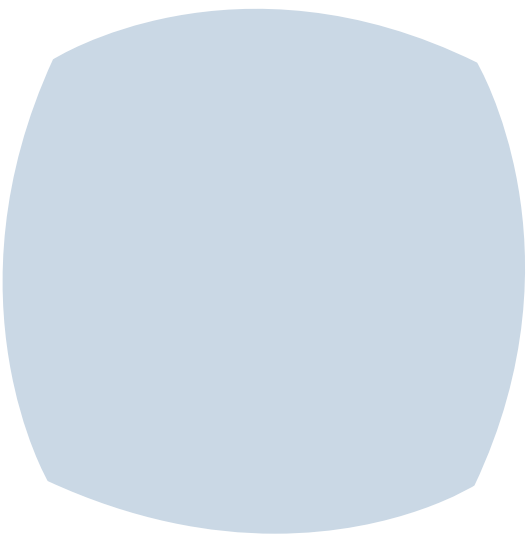
Tout au long de ces deux années et en particulier à l'occasion des réunions de la «Table ronde» du Ministre de l'Enseignement supérieur, l'Agence a réfléchi à ses priorités et à ses engagements. Elle a ainsi réaffirmé son objectif premier d'améliorer les formations et les pratiques éducatives dans tous les programmes d'enseignement supérieur qu'elle évalue en partenariat avec les établissements concernés. Ce choix n'est pas sans conséquences. Il implique que l'Agence privilégie sa mission d'incitation et d'accompagnement d'une démarche qualité dont les établissements d'enseignement gardent la maîtrise. Il signifie aussi que dans les exercices d'évaluation qu'elle réalise, l'Agence privilégie les valeurs qui sont garantes de la richesse de notre offre d'enseignement, plutôt que le contrôle ou le respect de normes. Ainsi, à ses yeux, l'autoévaluation revêt une très grande importance et les avis d'experts portés sur cette analyse en constituent le regard extérieur ; dès lors dialogue et créativité prennent le pas sur le formalisme. Le contrôle, puisqu'il doit y en avoir un, appartient à l'autorité politique qui a la responsabilité au premier chef de garantir l'indépendance de l'enseignement et son maintien dans la sphère publique.

Il appartient à l'Agence de rechercher en permanence, dans le cadre de ses missions décrétales, le juste équilibre entre les priorités et les intérêts pas toujours convergents des partenaires de l'enseignement supérieur, la tutelle des pouvoirs publics et l'indépendance nécessaire à son action, l'obligation de rendre compte et la maîtrise de ses moyens humains et matériels. L'Agence doit aussi résoudre la question essentielle de savoir si l'évaluation transversale de programmes est le meilleur moyen de promouvoir au sein des institutions une culture intégrée proactive et valorisante de la qualité. L'obligation faite à l'Agence de publier les résultats individuels des évaluations sur son site rend la question encore plus prégnante.

La nouvelle équipe qui préside l'Agence depuis juin 2010 est parfaitement informée et consciente de ces défis. Elle aura la mission d'accompagner la spirale vertueuse qui doit mener l'AEQES au rang des meilleures Agences qualité du continent européen.

Anne-Marie Moniotte, Vice-présidente

Freddy Coignoul, Président



3. Mise en contexte : l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique

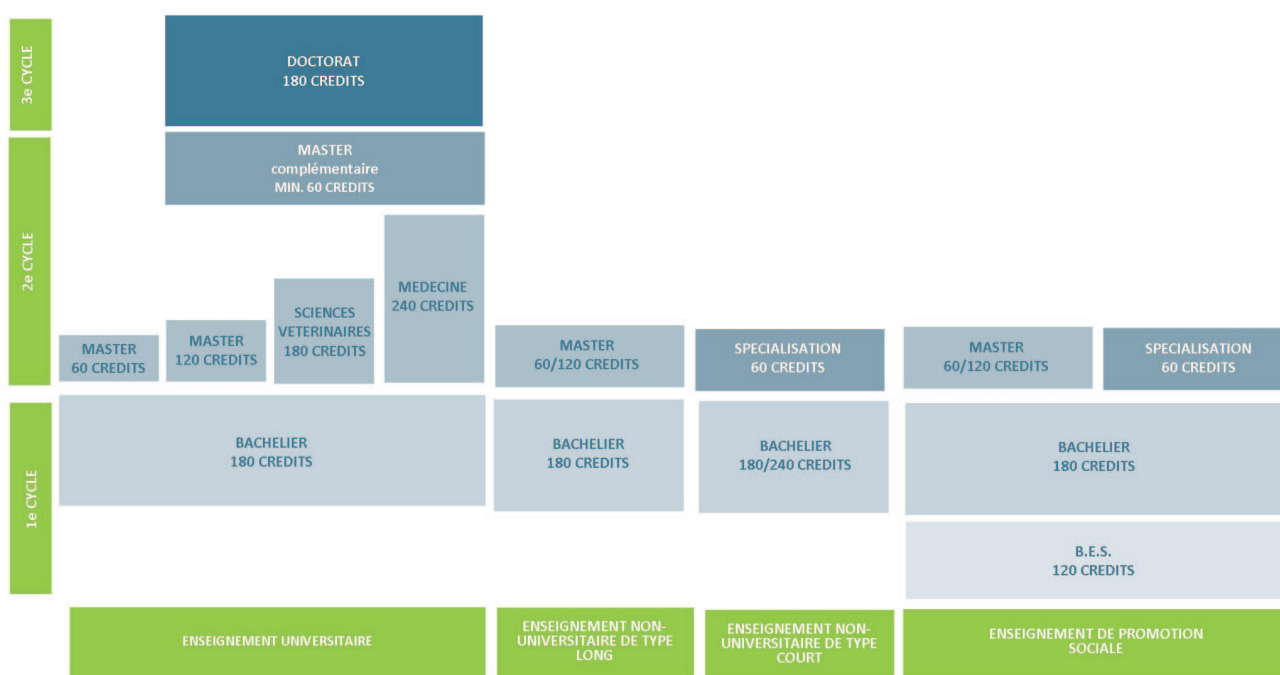
Le Gouvernement de la Communauté française de Belgique a défini les priorités suivantes pour l'enseignement supérieur¹ :

- Accessibilité pour tous : cela implique des mesures particulières pour la démocratisation
- Attractivité des sciences et des technologies, spécialement pour les femmes. Le Gouvernement de la Communauté française a adopté un programme d'action pour la promotion de l'égalité des chances hommes/femmes et de l'intégration multiculturelle et sociale
- Qualité de la formation et de la recherche
- Une mobilité de qualité
- Diversification des ressources financières.

La Communauté française offre une grande diversité de formations : celles-ci sont dispensées dans différents établissements classés selon l'enseignement qu'ils organisent (l'enseignement universitaire ou l'enseignement supérieur hors université).

L'enseignement universitaire allie la formation et la recherche fondamentale. L'enseignement supérieur hors université a une visée davantage professionnalisante.

Figure 1 : Structure de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique



Les études universitaires sont organisées en trois cycles :

- Les études de 1e cycle ont une durée de 3 ans (180 ECTS) et conduisent au grade académique de bachelier.
- Les études de 2e cycle mènent au grade académique de :
 - o Master après 1 an (60 ECTS) ou 2 ans (120 ECTS), selon les cas ;
 - o Médecin vétérinaire après 3 ans (180 ECTS) ;
 - o Médecin après 4 ans (240 ECTS).
- Le grade académique de master complémentaire permet d'acquérir une qualification professionnelle spécialisée. Cette formation de 60 ECTS au moins s'acquiert après une formation initiale d'au moins 300 ECTS.
- Les études de 3e cycle comprennent d'une part la formation doctorale (60 ECTS) qui conduit à l'obtention d'un certificat de formation à la recherche, et d'autre part les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat, qui conduisent au grade académique de docteur après soutenance de la thèse. En Communauté française de Belgique, le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS) gère les vingt écoles doctorales qui regroupent les écoles doctorales thématiques; en principe, celles-ci sont interuniversitaires, interdisciplinaires et internationales.

¹ Illustration inspirée de Bologna 1999-2009 Higher Education in the Flemish Community of Belgium, the French Community of Belgium, Luxembourg and the Netherlands, Brussels : Expertisecentrum O&O Monitoring van de Vlaamse Gemeenschap, 2009. On line : http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=35, consulté le 3 février 2011.

Les Hautes Ecoles et les Ecoles supérieures des Arts organisent un enseignement supérieur de type long (Bachelier et Master) ou de type court (uniquement Bachelier).

L'enseignement supérieur de type court dit «professionnalisant» est organisé en un seul cycle sanctionné par le grade académique de bachelier (180 à 240 crédits). La formation est à la fois pratique et théorique. Certaines Hautes Ecoles offrent en outre une année de spécialisation à l'issue du 1er cycle.

Enfin, l'Enseignement de Promotion Sociale - offre spécifique d'enseignement destiné aux adultes - propose également, sous forme modulaire, des cycles d'études de type court ou de type long qui conduisent à des titres correspondants de bachelier et/ou master. L'Enseignement de Promotion sociale organise également des brevets de l'enseignement supérieur (BES) de 120 crédits (titres spécifiques).

En résumé, chacun des types d'enseignement supérieur poursuit des finalités propres qui déterminent des structures et des méthodes d'enseignement différentes. Ils sont gérés par des réglementations spécifiques (décrets, arrêtés organiques).

Des «passerelles» permettent aux étudiants porteurs d'un diplôme obtenu dans un type d'enseignement de valoriser leurs études antérieures dans un autre type d'enseignement².

Figure 2. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur reconnus par la Communauté française de Belgique

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Universités	9	9	9	9	9	7
Hautes Ecoles	30	29	29	26	25	21
Instituts supérieurs d'architecture	4	4	4	4	4	4
Ecoles supérieures des arts	17	17	17	17	17	17
Etablissements d'enseignement de promotion sociale	123	124	119	117	120	116

* Calculé sur la base des informations fournies par la DEPS

Remarques :

- 1) Au niveau des Universités : le décret du 31 mars 2004 a créé les académies, qui regroupent les 9 universités de la Communauté française autour des 3 universités dites «complètes». 3 académies sont nées :
 - Académie Louvain (Université catholique de Louvain ; Facultés universitaires Notre Dame de la Paix – Namur; Facultés universitaires Saint Louis – Bruxelles et Facultés universitaires catholique de Mons)
 - Académie Wallonie-Bruxelles (Université Libre de Bruxelles, Facultés Polytechniques de Mons, Université de Mons-Hainaut)
 - Académie Wallonie-Europe (Université de Liège, Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux)

² L'usage de ces passerelles est organisé par diverses dispositions légales, notamment le Décret du Conseil de la Communauté française du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques et l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 15 mars 1999 fixant les dispositions générales applicables à la détermination par les autorités universitaires des conditions complémentaires auxquelles les étudiants qui sont porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont accès à des études universitaires de deuxième cycle.

Depuis ce décret, les Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux ont intégré l'Université de Liège et l'Université de Mons-Hainaut et la Faculté Polytechnique de Mons ont fusionné sous le nom de l'Université de Mons. Les institutions de l'Académie Louvain se sont elles aussi engagées dans un processus de fusion.

- 2) Au niveau des Hautes Ecoles : les regroupements de Hautes Ecoles, initiés en 2007, ont été facilités par l'instauration de mécanismes juridiques et financiers offrant une plus grande flexibilité aux établissements. La procédure, prévue dans le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, implique une concertation approfondie de tous les acteurs des établissements concernés. Les fusions, effectuées au sein d'un même réseau d'enseignement, s'inscrivent dans le cadre d'une optimisation de l'enseignement supérieur en Communauté française : optimisation de l'offre de formation, des ressources et du fonctionnement mais aussi de la cohérence et de la lisibilité des établissements en vue d'une meilleure intégration dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. D'autres fusions sont encore envisagées dans un avenir relativement proche.

- 3) Au niveau des Instituts Supérieurs d'Architecture : le 30 avril 2009 a été promulgué le décret organisant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture à l'université. Ce transfert se réalisera entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle ce niveau d'enseignement supérieur ne sera plus identifié à part entière.

Figure 3. Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, par type d'enseignement, en 2008-2009

	Hommes	Femmes	Total
Universités	33.610	39.639	73.249
Hautes Ecoles	30.728	43.987	74.715
Instituts supérieurs d'architecture	1.583	1.353	2.936
Ecoles supérieures des arts	3.134	4.336	7.470
Etablissements d'enseignement de promotion sociale*	15.184	16.239	31.423

* Les données se rapportant à l'enseignement de promotion sociale reprennent tout l'enseignement de promotion sociale, titres correspondants ou non, en 2007-2008

4. Présentation de l'AEQES

4.1. Bref historique et cadre légal

Avant l'existence de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (l'AEQES ou l'Agence), de 1999 à 2003 et à l'initiative du CReF, sont menées les premières évaluations de programmes universitaires en Communauté française : douze disciplines sont alors évaluées, à savoir sciences économiques, sciences de la gestion, sciences agronomiques, sciences appliquées, biologie, mathématiques, philologie romane, philologie germanique, droit, sciences psychologiques et de l'éducation, physique et chimie (58 visites).

Le décret du 14 novembre 2002³ crée l'Agence et y intègre toutes les composantes de l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, enseignement supérieur artistique, écoles d'architecture et enseignement de promotion sociale pour ses programmes correspondants). L'Agence, inaugurée le 23 janvier 2004, met en œuvre une méthodologie basée sur une évaluation en deux étapes, interne et externe. Ainsi, entre 2004 et 2008, elle procède à l'examen de sept programmes d'études : architecture, pharmacie, agronomie, électromécanique & électronique, kinésithérapie, assistant social, criminologie (au total, 69 établissements visités). Les rapports des experts qui concernent les établissements évalués sont confidentiels ; les rapports transversaux (analyse globale de la formation dispensée dans l'ensemble des établissements évalués) sont adressés au(x) Ministre(s) de l'enseignement supérieur et aux Conseils Supérieurs concernés et les rapports finaux (bref document produit par l'Agence et portant sur l'exercice d'évaluation) sont publiés sur le site de l'Agence.

Le décret du 22 Février 2008⁴ apporte les modifications suivantes :

- élection d'un président et d'un vice-président parmi les représentants du Comité de gestion
- implication renforcée des Conseils de l'enseignement supérieur (rôle d'interface pour la communication entre l'Agence et les établissements, possibilité d'amendement des listes d'indicateurs par cursus, propositions pour l'élaboration et l'actualisation du plan décennal, participation à la sélection des experts potentiels)
- élaboration d'un plan décennal des évaluations et son actualisation annuelle
- accroissement des moyens (dotation et personnel)
- obligation d'assurer un suivi (publication d'un calendrier et d'un plan de suivi des recommandations des experts)
- publication, pour l'évaluation d'un cursus donné et par établissement, des rapports finaux de synthèse, du plan de suivi de ces mêmes établissements et de l'analyse transversale
- obligation d'une évaluation externe de l'Agence tous les cinq ans.

Les premiers programmes évalués en 2009-2010 selon ces nouvelles modalités sont : Information & Communication, Instituteur(-trice) préscolaire, Sciences politiques et Sociologie (au total, 33 visites).

4.2. Missions et valeurs

L'AEQES est une agence de service public, indépendante, qui pratique une évaluation formative basée sur un dialogue entre toutes les parties prenantes au sein de la Communauté française. S'inscrivant pleinement dans le contexte européen, l'Agence rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur et œuvre à son amélioration constante.

L'Agence planifie en toute indépendance les procédures d'évaluation de la qualité des Bacheliers et Masters des institutions habilitées par la Communauté française. Elle établit un calendrier des évaluations sur une base décennale en veillant à un regroupement approprié des cursus dans le but d'encourager la clarification des profils et des objectifs des formations en lien avec les missions des établissements, de diffuser les bonnes pratiques et de favoriser la mise en place de synergies.

L'Agence organise les procédures d'évaluation et de suivi selon ses règles de déontologie. Elle choisit ses experts, les informe de leur mission et de son contexte et s'assure qu'ils œuvrent en toute indépendance.

L'Agence rend compte de la qualité de l'enseignement supérieur en publiant sur son site internet les rapports

3 14 novembre 2002 : Décret créant l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur AEQES

4 22 février 2008 - Décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française

finaux de synthèse, les analyses transversales et les rapports de suivi et un relevé des bonnes pratiques. Elle formule aux responsables des institutions évaluées et au Gouvernement des propositions en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement.

L'Agence, par sa structure large et participative, maintient un dialogue soutenu avec les parties prenantes ; elle prend toute initiative qu'elle juge utile dans l'accomplissement de ses missions et met à jour ses procédures en fonction de l'expérience engrangée.

La participation aux organes et événements internationaux en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur contribue à sa pratique réflexive.

L'Agence s'inscrit, pour l'ensemble de ses procédures, dans un processus européen qui a pour cadre les Références et lignes directrices (ESG⁵), en collaborant avec d'autres agences ou organismes extérieurs, et en sensibilisant son public aux évolutions européennes en matière d'enseignement supérieur.

4.3. Fonctionnement et organigramme

Par le décret du 22 février 2008, l'Agence est devenue un service autonome, non doté de la personnalité juridique, dont la gestion budgétaire et comptable est désormais séparée de celle des services d'administration générale de la Communauté française. Ses apports budgétaires ont été augmentés.

L'assemblée plénière a renouvelé plus de la moitié de ses membres. Le Président et le Vice-président sont élus au sein du Comité pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

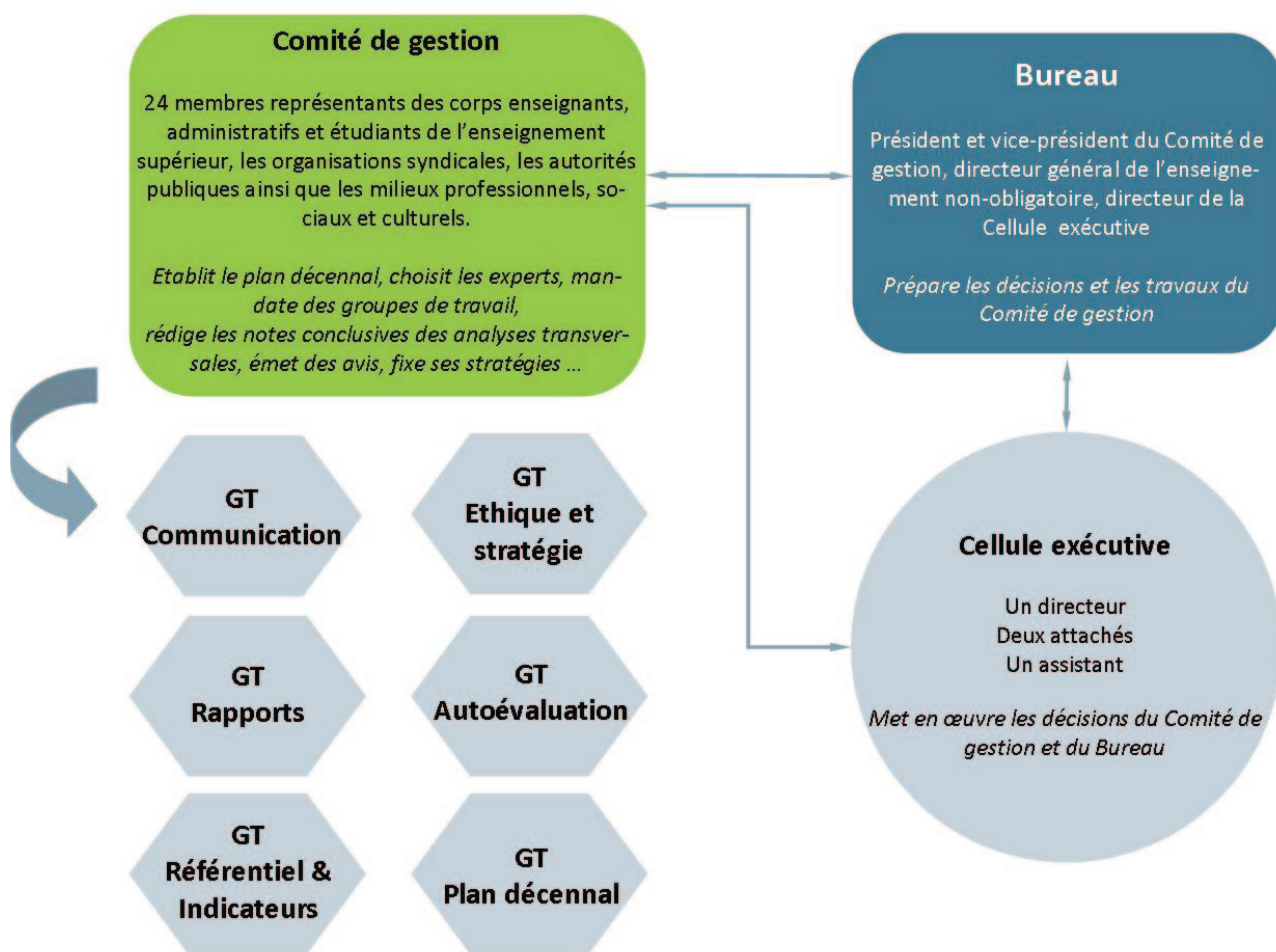
Ainsi, l'AEQES a pour mission de

- procéder à des évaluations des cursus de l'enseignement supérieur en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre
- veiller à la planification décennale et à la mise en œuvre des procédures d'évaluation
- favoriser la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité au niveau de chaque établissement
- faire des propositions adressées aux responsables politiques en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur
- déterminer et planifier sur une base pluriannuelle les évaluations à réaliser
- représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

L'AEQES poursuit un double objectif : d'une part, améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, au niveau de chaque établissement et de manière globale (phase d'autoévaluation, phase de dialogue avec les experts, échanges de bonnes pratiques, propositions et avis à destination du gouvernement) et, d'autre part, rendre compte de la qualité de l'enseignement à l'ensemble des parties prenantes (publication des rapports finaux de synthèse, rapports de suivi et analyses transversales).

5 ESG European Standards and Guidelines, adoptés à la Conférence Ministérielle de Bergen 2005

Figure 4. Organigramme de l'Agence



La composition du Comité de gestion⁶ est reprise en annexe 1. Les missions qu'il confie aux divers groupes de travail (GT) sont détaillées dans la section 5.2.

Calendrier des séances plénières du Comité de gestion

Le Comité de gestion se réunit chaque premier mardi du mois, soit dix à onze fois par an selon l'organisation du calendrier académique.

Pour la période couverte par le présent rapport d'activités, le Comité de gestion s'est réuni à vingt-deux reprises. Le récapitulatif des séances plénières figure dans l'annexe 2.

Le Bureau se réunit mensuellement pour préparer les travaux des séances plénières et prendre les décisions d'affaires courantes (vingt réunions entre août 2008 et mai 2010).

4.4. Ressources financières

Depuis l'année budgétaire 2008, l'Agence reçoit annuellement une dotation indexée de 675.000 euros. Elle a pour objet de subvenir aux frais d'évaluation externe.

L'Agence établit pour le 1^{er} août de chaque année, le budget de ses dépenses en tenant compte de la programmation annuelle des visites d'experts pour l'année académique suivante.

Les comptes 2008 et 2009 sont repris en annexe 3.

⁶ Initialement, le Comité de gestion était composé de 25 membres. Depuis l'intégration des Instituts Supérieurs d'Architecture aux Universités, le nombre de représentants a été fixé à 24.

4.5. Ressources humaines

Le décret AEQES 2008 précise en son article 7 que l'Agence «dispose d'une Cellule exécutive chargée de mettre en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau. Cette Cellule exécutive est placée sous la direction d'un fonctionnaire de rang 12 au moins et est composée, en outre, d'au moins trois agents de niveau 1 et deux agents de niveau 2 [...]».

En juillet 2008, à l'issue d'une procédure de sélection, Mme C. Duykaerts a été désignée en tant que directrice de la Cellule exécutive et a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2008. De même, Mmes G. Carette et E. Jaroszewski, ont été engagées en tant qu'attachées (agent de niveau 1) et ont pris leurs fonctions le 15 octobre 2008. Conformément à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2008, la directrice de la Cellule exécutive est l'ordonnatrice des comptes. Un deuxième arrêté a ensuite désigné Mme Carette comme comptable de l'Agence.

En février 2009, la Cellule a été renforcée par l'engagement de deux agents de niveau 2 : Mme R. Lemauvais et M. M. Marion. Toutefois, le contrat du premier de ces deux agents a pris fin en juin 2009.

La principale tâche de la Cellule exécutive est de veiller à la bonne organisation et à l'exécution des évaluations programmées par l'Agence.

Concrètement, chaque évaluation externe implique des activités en amont :

- en interne : programmation, veille du cadastre, recherche documentaire
- vis-à-vis des institutions : communication, réunions des coordonnateurs, forum sur le site, constitution des boîtes à outils statistiques, planification des visites
- vis-à-vis des experts : processus de sélection, contacts préalables, établissements des contrats, expédition des rapports d'autoévaluation, organisation de l'E-Day (journée de formation à destination des comités d'experts).

Ensuite, les visites elles-mêmes impliquent une organisation logistique (hôtels, transports,...), la lecture des rapports, l'organisation des réunions, la participation aux entretiens et le soutien aux experts.

Après les visites, il convient de mener les activités suivantes :

- en interne : programmation du suivi, mise en ligne sur le site internet des divers rapports
- vis-à-vis des institutions : communication, expédition des rapports préliminaires et gestion du droit de réponse, réception du plan de suivi, organisation d'une réunion de débriefing
- vis-à-vis des experts : support pour la production des rapports individuels et analyse transversale, comptabilité, etc.

En outre, la Cellule exécutive assure le secrétariat du Comité de gestion lors des séances plénières et des six groupes de travail, la gestion comptable et financière, la maintenance du site internet, la collecte d'informations : enquêtes de satisfaction auprès des diverses parties prenantes (créer, envoyer, traiter), la gestion de la qualité interne et préparation de l'autoévaluation/évaluation externe de l'Agence 2010-11 et la représentation de l'Agence (présentation sur demande, participation à des journées de réflexion, séminaires, colloques, etc.).

Après une phase de démarrage qui se termine avec la clôture de l'exercice d'évaluation de la kinésithérapie une distribution de tâches spécifiques a été définie pour la période couverte par ce présent rapport :

Mme G. Carette : gestion de l'évaluation des cursus de criminologie, sociologie, instituteur(-trice) préscolaire ; ainsi que comptabilité de l'Agence

Mme E. Jaroszewski : gestion de l'évaluation des cursus assistant social, sciences politiques, information & communication ; ainsi que maintenance et actualisation du site internet www.aeqes.be

M. M. Marion : appui logistique (en particulier auprès des experts pour assurer les réservations d'hôtels) et élaboration des boîtes à outils statistiques à destination des coordonnateurs des cursus évalués.

Actions de développement des compétences et connaissances des membres de la Cellule exécutive :

1. Formation «perfectionnement ACCESS» (16, 23, 30/11 et 7/12/2009)
2. Formation à l'outil TRIS, deux journées organisées par la Fédération Enseignement Supérieur Catholique (14 et 15 mai 2009)

3. Participation à divers séminaires et journées d'études

- Trois demi-journées organisées par le Centre de didactique supérieure (CDS), Académie universitaire Wallonie-Bruxelles, Biopôle ULB Charleroi
 - Evaluation de l'enseignement à l'université (8 octobre 2008)
 - Qualité dans l'enseignement universitaire (7 novembre 2008)
 - Evaluation des acquis des étudiants (11 décembre 2008)
- Colloque organisé par l'asbl Culture et Démocratie «*La culture au cœur de l'enseignement : un vrai défi démocratique*» (Bruxelles, le 17 novembre 2008)
- Colloque organisé par le Conseil de la Formation et de l'Education (CEF), Bruxelles, le 10 décembre 2008, sur le thème «*Le cadre européen des certifications, du projet aux mises en pratiques*»
- 20 mars 2009 : Journée d'étude organisée par la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique, présentations «*Le management de la qualité dans une HE : de la gestion de la qualité vers une culture de la qualité*» (Johan VEECKMAN); «*Les principales conceptions de la qualité dans l'ES et leur impact sur les pratiques d'évaluation de l'enseignement*» (Jacques DEJEAN) et ateliers
- 20 mai 2009 : présentation officielle de l'outil CAF enseignement-formation, Namur, Campus provincial
- 20 novembre 2009 : Journée de la Chambre de l'Enseignement organisée à Bruxelles par le CEF sur le thème «*Les indicateurs et les critères de référence en matière d'enseignement : outils ou contraintes ?*»
- Journée d'échanges et de réflexion organisée par le Centre de didactique supérieure de l'Académie universitaire Wallonie-Bruxelles et la Commission «*Réussite*» du Conseil interuniversitaire francophone (CIUF), sur le thème «*Promotion de la réussite ou de l'apprentissage ?*» (Biopôle ULB Charleroi, 27 novembre 2009)
- ImpeQes : *les rankings* : une mesure de l'enseignement supérieur ? ⁷
- Journée thématique organisée par le Groupe des Experts Bologne et l'Agence Education Formation Europe (AEF) : «*Reconnaissance et mobilité*» (Bruxelles, le 2 décembre 2009)
- Séminaire qualité organisé par la Fédération de l'Enseignement Supérieur Catholique, sur le thème «*EVALUATIONS : cohérence et perspectives. Quelle dynamique institutionnelle ?*» (Louvain-la-Neuve, 30 avril 2010)
- «*Journée des ESA*», présentation par les personnes ressources au sein du Ministère de la Communauté française de l'Enseignement Supérieur Artistique (Bruxelles, le 4 mai 2010).

Après quelques mois de fonctionnement, un premier bilan a été dressé et il s'est avéré indispensable de renforcer la Cellule exécutive pour rencontrer les missions dévolues à l'Agence. Une procédure de recrutement est en cours.

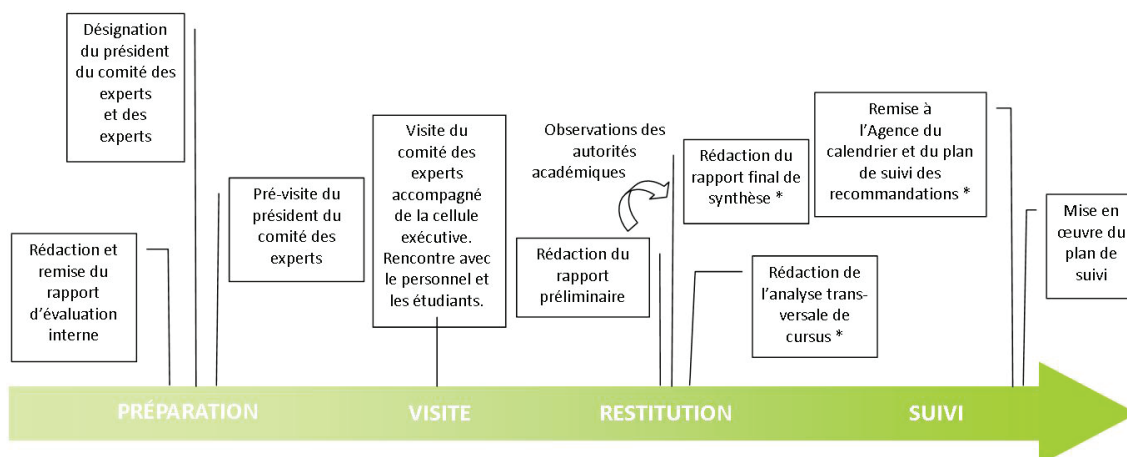
⁷ Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=16

5. Activités 2008-2010

5.1. Réalisation des évaluations

5.1.1. Méthodologie

Figure 5. Déroulement d'un exercice d'évaluation



* publié sur le site www.aeqes.be

Une procédure d'évaluation se déroule en trois phases :

1) L'évaluation interne

Cette phase mobilise l'ensemble des acteurs de l'établissement. Elle aboutit à la rédaction d'un rapport d'autoévaluation. La trame de celui-ci est fixée par décret.

Figure 6. Canevas du rapport d'autoévaluation

qui sommes-nous ?	chapitre 1	le cadre institutionnel et la gouvernance, la participation des étudiants, la gestion de la qualité, ...
que voulons-nous ?	chapitre 2	les programmes d'études : objectifs, conception, cohérence, mise en œuvre, évaluation des étudiants, stages et TFE, mesures de la qualité, ...
pour qui ?	chapitre 3	les étudiants : nombre, profil, insertion professionnelle, ...
avec quels moyens ?	chapitre 4	ressources humaines (GRH) et matérielles (équipements, infrastructures,...)
que faisons-nous en plus ?	chapitre 5	recherche, service à la collectivité, relations nationale et internationale, mobilité, partenariats
atteignons-nous nos objectifs ? qu'allons-nous faire ?	chapitre 6	analyse SWOT, bilan et plan d'action stratégique

Cette première phase a pour objectif de :

- présenter l'établissement et, en son sein, l'entité plus spécifiquement concernée par la procédure d'évaluation
- présenter l'approche de la gestion de la qualité au sein de l'entité évaluée et de l'établissement concerné
- fournir une information de base et une autoévaluation critique complète (en termes de forces, faiblesses, opportunités, risques...) ainsi qu'un plan d'action visant l'amélioration de l'enseignement avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés.

La direction de l'entité évaluée désigne une commission composée d'un coordonnateur et de représentants des personnels académique, scientifique, administratif et technique, et des étudiants. La commission peut également être composée d'autres membres de l'établissement, de ses organes de gestion et/ou d'anciens étudiants diplômés depuis moins de trois ans.

Un guide méthodologique facilitant la rédaction du rapport est mis à disposition du coordonnateur.

2) L'évaluation externe

Les experts analysent le rapport d'autoévaluation, visitent les établissements et rencontrent les acteurs concernés. Ils rédigent un rapport préliminaire à destination des autorités académiques. Les experts élaborent ensuite le rapport final de synthèse incluant, s'il échet, les observations des autorités académiques et le transmettent à l'Agence. Celui-ci est publié sur le site internet de l'Agence.

Cette seconde phase a pour objectif de :

- valider l'analyse établie par le rapport d'autoévaluation
- discuter des pratiques et échanger les expériences
- apporter une mise en perspective plus globale de la formation
- énoncer un certain nombre de recommandations.

Les experts sont désignés par l'Agence et forment, pour le cursus évalué, un comité qui est composé au moins de trois représentants du monde académique, experts du cursus concerné, et d'un représentant de la profession. Le Comité de gestion préconise d'y adjoindre un expert de l'éducation. Ces experts sont indépendants des établissements visités.

L'Agence assure aux experts une information détaillée sur les résultats attendus et sur la méthodologie. Un cahier méthodologique est également mis à leur disposition. Il contient, notamment, une description de l'enseignement supérieur en Communauté française, une description détaillée de la procédure d'évaluation à mettre en œuvre, la définition de leurs missions et de la déontologie qui s'y rapporte (repris sous l'annexe 4).

3) Le suivi

Au niveau de l'établissement : les autorités de l'établissement organisent le suivi à donner au processus d'évaluation. Dans les six mois qui suivent la publication sur le site internet de l'Agence des rapports finaux de synthèse par établissement pour un cursus donné, chaque établissement concerné transmet à l'Agence un calendrier et un plan de suivi des recommandations du comité des experts.

Au niveau de l'Agence : l'Agence publie une analyse transversale de la qualité des cursus évalués et la publie sur son site internet.

5.1.2. Evaluations du régime transitoire (selon les prescrits du décret 2002) : AGRONOMIE, ELECTRONIQUE & ELECTROMECHANIQUE, KINESITHERAPIE, ASSISTANT SOCIAL, CRIMINOLOGIE

Lors de l'entrée en fonction de la Cellule exécutive en octobre 2008, l'Agence s'est attelée à finaliser la phase externe des évaluations en cours : Agronomie et Electronique/Electromécanique (envoi des rapports confidentiels, transversaux et finaux).

Dès octobre 2008, la Cellule exécutive a aussi repris contact avec le comité Kinésithérapie, en attente de poursuite de la procédure afin de mettre en œuvre la phase externe d'évaluation. Le comité des experts, accompagné des membres de la Cellule exécutive (au complet dans la phase d'appropriation de la méthodologie d'évaluation), a commencé les visites du cursus Kinésithérapie le 12 novembre 2008. Les visites des 11 établissements (8 Hautes Ecoles et 3 Universités) dispensant le Master en kinésithérapie se sont déroulées dans les meilleures conditions et ont pris fin le 13 mars 2009.

L'Agence a également démarré la procédure d'évaluation pour le cursus Assistant social. Les 11 pré-visites des Hautes Ecoles concernées par l'évaluation se sont déroulées du 20 au 23 janvier 2009. La période des visites s'est, quant à elle, étalée du 16 février au 5 juin 2009.

Durant cette période, l'Agence a également mené à bien l'exercice d'évaluation du cursus Criminologie. Suite aux pré-visites effectuées par le président des experts en mars 2009, le comité a visité, du 5 au 12 mai 2009, les 3 Universités dispensant la formation.

Au total, 25 visites de deux jours chacune ont été réalisées entre le 12 novembre 2008 et le 5 juin 2009.

Pour le cursus Kinésithérapie, les rapports confidentiels ont été envoyés aux institutions environ deux mois après la visite de chaque établissement.

Les rapports confidentiels «Assistant social» et «Criminologie» ont, quant à eux, été envoyés aux établissements concernés à l'issue de l'ensemble des visites (à savoir le 30 juin 2009).

Des réunions ont ensuite été organisées avec l'ensemble des comités précités afin de s'atteler à la rédaction des rapports transversaux. Les rapports Kinésithérapie et Criminologie ont été présentés par Monsieur Pierre TRUDELLE, Président du comité Kinésithérapie et par Monsieur Paul PONSAERS, Expert pair – cursus Criminologie, le 1^{er} septembre 2009 lors de la séance plénière de l'Agence. Le rapport Assistant social a, quant à lui, fait l'objet d'une présentation par Madame Ann BENS, présidente du comité Assistant social, lors de la séance plénière du 6 octobre 2009.

5.1.3. Evaluations selon les prescrits du décret du 22 février 2008

Pour la Cellule exécutive, la préparation d'un exercice d'évaluation comporte à la fois un travail d'accompagnement des responsables d'entités évaluées et des coordonnateurs désignés par celles-ci ; et une information détaillée aux experts choisis par l'Agence pour mener la mission d'expertise.

Pour ce qui concerne les établissements, les listes de coordonnateurs sont constituées et la Cellule exécutive organise à leur intention les «réunions de coordonnateurs». A noter que si l'invitation est ciblée, toute personne impliquée dans le processus d'évaluation est la bienvenue (responsable d'entités, responsable d'établissement, coordonnateur qualité institutionnel, ...). Le Guide AEQES du coordonnateur et les indicateurs y sont distribués.

A l'issue de la première réunion des coordonnateurs, un forum est ouvert sur le site de l'Agence, par cursus, à l'ensemble des coordonnateurs. De même, les coordonnées du responsable AEQES (adresse électronique, n° de téléphone) sont communiquées afin d'apporter rapidement, à la demande, des réponses aux questions posées par les établissements.

Pour ce qui concerne les experts, une série de documents sont communiqués avant le démarrage de la mission : Guide AEQES à destination des membres du comité des experts, textes légaux relatifs à l'enseignement supérieur en Communauté française et à son évaluation, dossiers spécifiques, articles, comptes-rendus de séances parlementaires, etc. Des points d'actualité peuvent d'ailleurs justifier que l'information soit complétée au cours de la mission (exemple : printemps 2010, synthèse des discussions de la Table ronde de l'enseignement supérieur). Ensuite, les experts reçoivent leur contrat⁸ et les rapports d'autoévaluation rédigés par les entités concernées ; et enfin, une journée de travail est organisée à leur intention - l'E-Day - au cours de laquelle plusieurs objectifs sont poursuivis : présenter le paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique et les éventuelles spécificités du cursus évalué (avec le cas échéant, un intervenant extérieur émanant de son Conseil) ; démarrer une dynamique de groupe ; permettre au président des experts de dresser le bilan des entretiens préalables avec les établissements ; préciser le contexte général de l'évaluation, le cadre légal, les objectifs et les résultats attendus, ainsi que le calendrier ; rappeler les principes déontologiques et définir la méthodologie du comité et enfin, établir une première analyse collégiale des rapports d'autoévaluation.

Visites 2009-2010 : SCIENCES POLITIQUES, SOCIOLOGIE, INFORMATION & COMMUNICATION, INSTITUTEUR (-trice) PRESCOLAIRE

Figure 7 : Réunions des coordonnateurs pour les cursus évalués en 2009-2010

cursus	1 ^{ère} réunion des coordonnateurs	objectifs	2 ^{ème} réunion des coordonnateurs	objectifs
Instituteur (trice) préscolaire	29 septembre 2008	<i>Etablir un premier contact avec tous les coordonnateurs et leur donner toute l'information nécessaire au démarrage de l'exercice d'évaluation : champs d'analyse, étapes de la procédure, échéancier, indicateurs, année de référence, contenu et objectifs du RAE, etc. Permettre un échange sous forme de questions/réponses</i>	12 janvier 2009	<i>Présenter la «Boîte à outils statistique» Faire le point sur la sélection des experts</i>
Information et communication	8 décembre 2008		11 février 2009	<i>Examiner le planning prévisionnel des visites et préparer le programme-type de celles-ci</i>
Sociologie	9 décembre 2008		12 février 2009	<i>Permettre un échange sous forme de questions/réponses</i>
Sciences politiques	10 décembre 2008		13 février 2009	

8 Le contrat d'expertise ainsi que la fiche d'identification de l'expert potentiel figurent en accès libre sur le site www.aeqes.be

Pour ce qui concerne l'évaluation du bachelier Instituteur (trice) préscolaire, les prévisites ont été organisées du 9 au 16 novembre 2009, au siège de l'Agence, en présence du président du comité des experts, M. Jean Robert Poulin. L'ensemble du comité des experts a été convié à participer à l'E-day le mardi 17 novembre 2009. Les visites des 16 établissements se sont déroulées du jeudi 10 décembre 2009 au vendredi 26 mars 2010 (16 fois deux journées de visite).

Pour ce qui concerne l'évaluation des programmes Information & Communication, les prévisites ont été organisées du 18 au 20 janvier 2010, au siège de l'Agence, en présence du président du comité des experts, M. Pascal Lardellier. L'ensemble du comité des experts a été convié à participer à l'E-day le jeudi 21 janvier 2010. Les visites des 6 établissements se sont déroulées du mardi 2 février 2010 au mercredi 31 mars 2010 (6 fois deux journées de visite).

Pour ce qui concerne l'évaluation des programmes Sociologie, les prévisites ont été organisées les 27 et 28 janvier 2010, au siège de l'Agence, en présence du président du comité des experts, M. Yves Sintomer. L'ensemble du comité des experts a été convié à participer à l'E-day le vendredi 29 janvier 2010. Les visites des 5 établissements se sont déroulées du lundi 15 février 2010 au vendredi 19 mars 2010 (3 fois trois journées et deux fois deux journées de visite).

Pour ce qui concerne l'évaluation des programmes Sciences politiques, les prévisites ont été organisées du 25 au 27 janvier 2010, au siège de l'Agence, en présence du président du comité des experts, M. Philippe Braud. L'ensemble du comité des experts a été convié à participer à l'E-day le jeudi 28 janvier 2010. Les visites des 6 établissements se sont déroulées du mardi 9 février 2010 au vendredi 26 mars 2010 (6 fois deux journées de visite).

Pour chacun de ces cursus, les rapports préliminaires rédigés par les présidents et leur comité ont été transmis aux établissements (autorités académiques, coordonnateurs et coordinateurs institutionnels) dans le courant du mois de mai 2010 ; chaque établissement a eu un délai de deux semaines calendrier pour exercer son droit de réponse et faire parvenir aux experts - via la Cellule exécutive - ses remarques éventuelles. Les rapports finaux de synthèse ont été postés sur le site de l'Agence entre le 10 et le 14 juin 2010 (http://www.aeqes.be/rapports_intro.cfm).

Les comités des experts ont été réunis au siège de l'Agence pour préparer la rédaction de «l'état des lieux» (Information & Communication : 12 mai 2010 ; Instituteur préscolaire : 27 et 28 mai 2010 ; Sociologie : 8 juin 2010 ; Sciences politiques : 16 juin 2010).

Au-delà des dates du présent rapport :

Au cours de l'automne 2010, cet état des lieux fera l'objet d'une présentation par le président du comité, d'une part, aux institutions concernées, et d'autre part, au Comité de gestion. Ensuite, le Comité de gestion rédigera des notes conclusives pour constituer, avec l'état des lieux des experts, l'analyse transversale de chaque cursus. Celles-ci seront transmises au Ministre de l'enseignement supérieur, aux établissements évalués ainsi qu'aux Conseils supérieurs concernés. Ces analyses seront postées sur le site de l'Agence. Ensuite, les établissements seront invités à transmettre à l'Agence leur calendrier et plan de suivi des recommandations des experts pour publication au plus tard six mois après la publication du rapport final de synthèse.

5.1.4. Premiers constats et tendances

Figure 8 : Evaluations 2008-2009 et 2009-2010 en quelques chiffres

	Nombre total d'étudiants	Nombre total de visites	Nombre de jours de visite	Nbre de personnes rencontrées	Nbre tot. d'experts engagés	Nombre d'experts étrangers	Coût total de l'évaluation externe ⁹
2008-2009	<i>en 2006/07</i>						
Kinésithérapie	4623	11	22	552	5	4	72.407 €
Criminologie	430	3	6	143	5	2	25.596 €
Assistant social	3855	11	22	562	6	2	87.698 €
2009-2010	<i>en 2007/08</i>						
Instituteur (-trice) préscolaire	3206	16	32	812	9	5	129.781 €
	<i>en 2008/09</i>						
Sciences politiques	2989	6	12	294	6	5	74.009 €
Sociologie	2577	5	13	249	6	5	65.331 €
Information & communication	4489	6	12	297	5	3	55.235 €

Il est précoce d'effectuer une analyse approfondie des constats relevés par tous les comités d'experts. Néanmoins quelques observations générales peuvent être dégagées.

- L'engagement d'experts internationaux confère de l'indépendance et de l'objectivité aux évaluations externes (cf. art. 16, 1° du décret 2008). A ce titre, on observe que pour les évaluations menées en 2008-2009, l'Agence a eu la possibilité d'engager 50 % d'experts non-belges (Québec, Suisse, France, Portugal, Pays-Bas) et 69 % en 2009-2010 (Angleterre, Canada, France, Guyane, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suisse).
- A la lecture des rapports des experts, plusieurs thématiques se dégagent :
 - 1 les dispositifs de conception et de pilotage des programmes
 - 2 le développement de référentiels des compétences
 - 3 la lisibilité de l'offre de formation et des débouchés
 - 4 la question de professionnalisation des formations
 - 5 la problématique des stages (les lieux, la mise en œuvre, l'encadrement et l'évaluation)
 - 6 le recueil d'information concernant le suivi des diplômés
 - 7 les résultats attendus en matière de langues au terme des formations
 - 8 le recueil et l'utilisation de données chiffrées pour le pilotage des cursus
 - 9 les objectifs et les limites de la flexibilisation des parcours des étudiants
 - 10 la situation des ressources humaines et matérielles
 - 11 la place de la recherche dans les formations et l'évaluation de celle-ci.

Au fur et à mesure des évaluations est apparu un besoin d'augmenter la valeur ajoutée de l'exercice pour les établissements en procédant au relevé des bonnes pratiques.

⁹ Arrêté à la date du 11 octobre 2010

Visites 2010-2011 : MARKETING, COMMERCE EXTERIEUR, SOINS INFIRMIERS, SAGE FEMME

Figure 9 : Réunions des coordonnateurs pour les cursus évalués en 2010-2011

cursus	1 ^{ère} réunion des coordonnateurs	objectifs	2 ^{ème} réunion des coordonnateurs	objectifs
Commerce extérieur	20 avril 2009	<i>Etablir un premier contact avec tous les coordonnateurs et leur donner toute l'information nécessaire au démarrage de l'exercice d'évaluation : champs d'analyse, étapes de la procédure, échéancier, indicateurs, année de référence, contenu et objectifs du RAE, etc. Permettre un échange sous forme de questions/réponses</i>	19 octobre 2009	<i>Présenter la « Boîte à outils statistique » Faire le point sur la sélection des experts</i>
Soins infirmiers Sage Femme	21 avril 2009		20 octobre 2009	<i>Présenter la « Boîte à outils statistique » Faire le point sur la sélection des experts</i>
Marketing	22 avril 2009		21 octobre 2009	<i>Examiner le planning prévisionnel des visites et préparer le programme-type de celles-ci Permettre un échange sous forme de questions/réponses</i>

Visites 2011-2012 : INFORMATIQUE, MASTER EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (MASTIC)

Les 20 et 21 avril 2010 se sont déroulées les premières réunions de coordonnateurs pour l'évaluation des cursus Informatique et Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.

5.2. Activités des groupes de travail AEQES

Pour approfondir les thématiques de ses débats et pour l'éclairer dans sa prise de décision, le Comité de gestion mandate divers groupes de travail. Ceux-ci mènent une recherche documentaire, analysent les éléments recueillis, formulent des propositions et produisent des documents.

GT Ethique et stratégie

Composition : Mmes Selma BELLAL, Marianne COESSENS, Christiane CORNET, Elfriede HEINEN, Anne HELDENBERGH, Françoise KLEIN, Anne OSTERRIETH, Andrée SURSOCK ; MM. Salvatore ANZALONE, Philippe LEPOIVRE et Eric VANDAMME

Dix-huit réunions entre le 20 octobre 2008 et le 10 mai 2010.

Réalisations :

- Révision du contrat d'expertise
- Fiche d'identification des experts potentiels
- Ligne du temps ou chronogramme d'une évaluation (cfr guide coordonnateur)
- Procédure de collaboration AEQES / autre organisme
- Pour les Conseils supérieurs : suggestions pour le choix des experts
- Canevas du rapport final de synthèse
- *Mission statement*
- Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts, note explicative.

GT Communication

Composition : Mmes Arielle BOUCHEZ, Elfriede HEINEN et Françoise KLEIN

Dix-neuf réunions entre le 22 septembre 2008 et le 8 février 2010

Réalisations selon les prescrits du décret 2008 :

- Actualisation du triptyque
- Actualisation du guide de coordonnateur (et étude de satisfaction auprès des utilisateurs)
- Actualisation du guide de l'expert
- Analyse du site internet, définition du cahier des charges de son actualisation.

GT Rapports

Composition : Mmes Arielle BOUCHEZ, Marianne COESSENS, Elfriede HEINEN et Anne HELDENBERGH

Cinq réunions entre le 17 octobre 2008 et le 22 octobre 2009

Réalisations : rédaction d'un rapport final pour chacun des cursus évalués, à savoir

- Electronique & Electromécanique
- Agronomie
- Kinésithérapie
- Criminologie
- Assistant social.

GT Autoévaluation

Composition : Mmes Arielle BOUCHEZ, Elfriede HEINEN, Françoise KLEIN, Anne-Marie MONIOTTE, Andrée SURSOCK, Selma BELLAL ; MM. Freddy COIGNOUL et Philippe LEPOIVRE

Sept réunions entre le 30 septembre 2009 et le 23 avril 2010.

Réalisations :

- Examen des guidelines éditées par l'ENQA
- Proposition d'un AGCF pour les modalités d'évaluation (en référence à l'article 22 du décret)
- Analyse approfondie des ESG.

Lors d'une des premières réunions (16 octobre 2009), le GT a convié M. Steven Van Luchene, du VLIR, pour un retour d'expérience sur la récente évaluation du VLIR par l'ENQA.

GT Référentiels et indicateurs

Composition : Mmes Selma BELLAL, Marianne COESSENS, Christine JACQMOT, Nathalie JAUNIAUX, Dominique LORFEVRE, Maryse MALVAUX, Pascale SCHELLENS ; MM. André VYT, Elie MILGROM, Jacques NEIRYNCK, Laurent FASTREZ

Entre le 27 avril 2010 (date de sa mise en place) et le 1^{er} juin 2010, le GT, dont la composition intègre des spécialistes non-membres du Comité de gestion, s'est réuni à deux reprises. Sa mission est d'analyser la liste de référence actuelle et d'en proposer une actualisation sur la base des expériences. Le GT devra également rédiger un *vade-mecum* à l'emploi de son référentiel.

GT Plan décennal

Composition : Mmes Selma BELLAL, Françoise KLEIN, Maryse MALVAUX et M. Erice VANDAMME

Mis en place le 3 juin avril 2010, le GT s'est réuni deux fois et vise à élaborer de manière générale une méthodologie d'ajustement annuel du plan décennal et à proposer, au Comité de gestion, un projet de plan décennal 2011-2021.

5.3. Démarche qualité au sein de l'AEQES

Le tableau ci-dessous reprend les principales informations relatives aux quatre étapes de toute démarche qualité «Plan - do – check – act». Il est suivi de la description d'activités conduites en 2008-2010 et illustrant les principes de transparence, de confidentialité et de réflexivité.

Par ailleurs, un manuel qualité AEQES reprenant les procédures mises en œuvre par l'Agence est en cours d'élaboration.

Les 4 étapes de la démarche qualité	Concrétisation au niveau de l'AEQES
<p>1. La planification reflète une vision stratégique partagée par les parties intéressées et comprend des buts/objectifs, des mesures ainsi que des indicateurs précis.</p>	<p>L'AEQES a pour mission de procéder à des évaluations des cursus de l'enseignement supérieur en mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre. La liste de référence annexée au décret reprend les champs à analyser et certains indicateurs.</p> <p>La programmation des évaluations s'effectue sur la base d'une <u>planification décennale</u>; les Conseils supérieurs de l'ES (CIUF, CGHE, CSEPS et CSESA) sont associés à la révision annuelle du plan décennal; au sein de l'Agence siègent des représentants des institutions d'ES, des délégations syndicales, des étudiants et enfin, des représentants de la vie socioculturelle et professionnelle. Les représentants des ministres ayant l'ES et l'EPS dans leurs attributions siègent avec voix consultative.</p> <p>Toutes ces parties prenantes sont associées aux choix stratégiques de l'Agence.</p>
<p>2. Des plans de mise en œuvre sont conçus en consultation avec les parties intéressées et comprennent des principes précis.</p>	<p>La méthodologie de l'évaluation externe est établie par l'Agence dans le respect de ses règles de déontologie, des prescrits du décret AEQES et des ESG (Références et lignes d'orientation européennes / Bergen 2005 en matière d'assurance qualité).</p> <p>La Cellule exécutive met en œuvre les évaluations externes, en apportant son soutien, d'une part, aux institutions pour mener à bien la phase d'autoévaluation; et d'autre part, et aux comités des experts, pour remplir leur mission d'expertise.</p> <p>Les produits de l'évaluation externe sont : rapports finaux de synthèse par cursus par institution (rédigés par les experts), analyse transversale d'une évaluation de cursus (qui contient les recommandations des experts et les commentaires de l'Agence); recueil de bonnes pratiques, analyses complémentaires sur des problématiques structurelles et avis d'initiative ou à la demande du gouvernement (rédigés par l'Agence). Publication sur le site www.aeqes.be et transmission au gouvernement (analyses et avis).</p>
<p>3. Il est procédé régulièrement à une évaluation des résultats et des processus, étayée par des mesurages</p>	<p>Pour chaque cycle d'évaluation externe, la Cellule exécutive prévoit une enquête de satisfaction à l'attention des experts, à l'attention des institutions (direction et coordinateurs qualité) voire à l'attention d'autres parties prenantes (Conseils supérieurs). Un débriefing est organisé systématiquement avec les représentants des institutions évaluées.</p> <p>Les informations recueillies sont transmises au Comité de gestion et alimentent la réflexion permanente d'amélioration des processus d'évaluation externe, notamment au niveau des GT de l'Agence (Ethique et Stratégie, Référentiels et indicateurs, Communication, Autoévaluation).</p> <p>Tous les cinq ans, l'Agence doit se faire évaluer selon les prescrits de l'ENQA. Le rapport d'autoévaluation ainsi que le rapport des experts sont publiés sur le site de l'Agence et transmis au Parlement et au Gouvernement. L'évaluation détermine le degré de conformité aux ESG et permet à l'Agence d'acquérir le statut de membre à part entière de l'ENQA. L'Agence peut alors introduire une demande pour figurer au Registre européen des agences qualité (EQAR). Ce statut de membre de l'ENQA (et EQAR) sont gages de qualité.</p>
<p>4. Les pratiques sont réexaminées de façon permanente</p>	<p>Le processus d'évaluation permanent mené par l'Agence conduit à des réajustements réguliers des pratiques en vue d'améliorer le service aux parties prenantes de l'ES.</p> <p>L'évaluation ENQA décrite <i>supra</i> conduira à une série de recommandations formulées par les experts indépendants.</p> <p>L'Agence établit un plan d'action et de mise en œuvre des recommandations des experts; certaines de celles-ci pourront entraîner une modification des textes légaux (décret AEQES 2008 et arrêtés d'application afférents).</p>

Quelques activités illustrent le principe de transparence :

- Publication sur le site www.aeqes.be des CV des experts (au fur et à mesure de la constitution des comités des experts)
- Informations accessibles sur le site : fiche d'identification de l'expert potentiel, contrat type de l'expert, règles de déontologie,...
- Après traitement des données récoltées, présentation des résultats aux responsables des entités concernées lors d'une séance de débriefing (KINESITHERAPIE, le 3 décembre 2009 ; CRIMINOLOGIE, le 4 décembre 2009 ; ASSISTANT SOCIAL, le 26 avril 2010)
- Présentation des résultats et compte-rendu des séances de débriefing au Comité de gestion. Analyse et intégration des suggestions d'amélioration jugées pertinentes (KINESITHERAPIE et CRIMINOLOGIE, le 5 janvier 2010 ; ASSISTANT SOCIAL, le 4 mai 2010)
- Processus d'évaluation ENQA en cours. Publication des résultats, automne 2011.

Quelques activités illustrent le principe de réflexivité :

- Présentation au comité des experts des rapports transversaux KINESITHERAPIE, CRIMINOLOGIE et ASSISTANT SOCIAL
- Automne 2009 : envoi de questionnaires de satisfaction aux experts des évaluations effectuées ; traitement des données récoltées (50% de réponse) et prise en compte des suggestions d'amélioration jugées pertinentes
- 8 octobre 2009 : envoi de questionnaires de satisfaction aux établissements évalués
- Après traitement des données récoltées, présentation des résultats aux responsables des entités concernées lors d'une séance de débriefing (KINESITHERAPIE, le 3 décembre 2009 ; CRIMINOLOGIE, le 4 décembre 2009 ; ASSISTANT SOCIAL, le 26 avril 2010)
- Présentation des résultats et compte-rendu des séances de débriefing au Comité de gestion. Analyse et intégration des suggestions d'amélioration jugées pertinentes (KINESITHERAPIE et CRIMINOLOGIE, le 5 janvier 2010 ; ASSISTANT SOCIAL, le 4 mai 2010)
- Processus d'évaluation ENQA en cours.

Illustration du principe de confidentialité :

- Les membres de l'Agence s'engagent à respecter le code de confidentialité des informations et documents qui leur sont transmis. De même, le personnel de la Cellule exécutive s'engage à respecter le code de confidentialité des informations et documents de l'Agence. Par ailleurs, il garantit la confidentialité des rapports d'autoévaluation produits par les établissements et le contenu des discussions échangées lors des visites (voir code de déontologie, annexe 7.4.)
- Conformément à la déontologie, l'expert s'engage à garder confidentielles toutes les informations dont il peut prendre connaissance, ainsi que le contenu des documents qu'il a l'occasion de consulter pour les besoins de la mission ou au cours de son exécution (article 4 du contrat d'expertise).

5.4. Publications de l'AEQES

Sur la période considérée, l'AEQES a publié les documents¹⁰ et supports suivants :

- rapport final ELECTRONIQUE & ELECTRO-MECANIQUE (approuvé par le Comité de gestion le 4 novembre 2008)
- rapport final AGRONOMIE (approuvé par le Comité de gestion le 2 décembre 2008)
- triptyque de présentation (approuvé par le Comité de gestion le 6 janvier 2009)
- guide du coordonnateur (approuvé par le Comité de gestion le 7 juillet 2009), outil destiné aux entités évaluées pour préparer le rapport d'autoévaluation ainsi que la visite du comité des experts
- procédure de sélection des experts et fiche d'identification de l'expert potentiel (approuvées par le Comité de gestion le 3 février 2009, actualisées le 7 juillet 2009)
- rapport final CRIMINOLOGIE et rapport final KINESITHERAPIE (approuvés par le Comité de gestion le 6 octobre 2009)
- procédure pour une collaboration entre l'AEQES et un organisme externe d'évaluation (approuvée par le Comité de gestion le 6 octobre 2009)

¹⁰ Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.aeqes.be

- rapport final ASSISTANT SOCIAL (approuvé par le Comité de gestion le 27 octobre 2009)
- guide à destination des membres du comité des experts (approuvé par le Comité de gestion le 1^{er} décembre 2009), notice présentant à l'expert le contexte et le périmètre de sa mission, notamment en matière de règles déontologiques
- avis de l'AEQES du 18 janvier 2010 (voir annexe 5)
- site internet (www.aeqes.be)
- dossier ALFA présenté au Comité de gestion le 4 mai 2010 : description des systèmes d'enseignement supérieur en Belgique, description des systèmes d'assurance qualité et analyse : quel est l'impact des mises en place d'organismes d'assurance qualité sur la qualité de l'enseignement ? (convention UCL et travail collaboratif avec VLIR-VLHORA)
- depuis juin 2010, les rapports finaux de synthèse des cursus évalués en 2009-2010 (SCIENCES POLITIQUES, SOCIOLOGIE, INFORMATION & COMMUNICATION, INSTITUTEUR (-TRICE) PRESCOLAIRE).

Ces documents seront suivis d'autres, actuellement en préparation, tels :

- calendrier et plan de suivi des recommandations des experts, note explicative à destination des établissements
- l'analyse transversale de ces cursus.

5.5. Partenariats, collaborations et actions de communication

Les Conseils Supérieurs de l'Enseignement supérieur : l'Agence les considère comme les partenaires privilégiés du dispositif Qualité. Aussi, dès sa prise de fonction, le Bureau de l'Agence a rencontré chacun des Conseils pour expliquer les enjeux du décret 2008 et ouvrir la collaboration sur un contact personnalisé.

- 18 décembre 2008 : rencontre avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale (CSEPS), présentation de M. Coignoul aux membres de la plénière et échanges
- 11 février 2009 : rencontre avec le Bureau du Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE), présentation de M. Coignoul et échanges
- 25 mars 2009 : rencontre avec plusieurs représentants du Conseil Supérieur de l'Enseignement Supérieur Artistique (CSESA), présentation de M. Coignoul et échanges
- 12 mai 2009 : rencontre avec le Conseil Interuniversitaire Francophone (CIUF), présentation de M. F. Coignoul et échanges.

Une collaboration solide et permanente s'est établie avec des organes collectant des données statistiques (chapitre 3 du rapport d'autoévaluation) pour l'évaluation de chaque cursus. Ainsi, l'Observatoire de l'Enseignement Supérieur (Mme Nathalie Jauniaux), le CReF (Mme Maryse Malvaux, MM. Bernard Van de Venne et Jean-François Chevalier), l'ETNIC (M. Stéphan Massy) et l'Enseignement de Promotion Sociale (M. Stolz et Mme P. Schellens) se sont réunis à plusieurs reprises avec la Cellule exécutive pour traiter des questions statistiques et construire les «boîtes à outils» destinées aux coordonnateurs au sein des entités évaluées (en tout 11 réunions, restreintes ou élargies, entre le 9 janvier 2009 et le 7 janvier 2010).

Le projet ALFA : en juin 2009, Mme Cécile Vander Borgh, alors pro-rectrice à la formation et à l'enseignement de l'UCL et membre de l'AEQES, a sollicité l'Agence pour collaborer au projet ALFA¹¹. En tant que membre d'un Consortium sud-américain dénommé CINDA¹², l'UCL participe à un projet, financé par la Communauté européenne, visant l'analyse du développement des démarches qualité en Europe et en Amérique latine. Un des résultats attendus de ce projet est l'établissement d'états des lieux de l'instauration de l'assurance qualité dans les différents pays partenaires. Mme Vander Borgh a coordonné la rédaction de l'état des lieux en Belgique. Les différents rapports sont actuellement publiés sur le site internet du projet¹³. La participation de l'Agence à ce projet permet d'accroître la visibilité de celle-ci en-dehors de l'Europe et s'avère tout particulièrement pertinente dans le cadre du processus d'autoévaluation entamé en prévision de la visite ENQA. En outre, le document produit constitue une documentation de base à destination des experts engagés par l'Agence pour les évaluations externes. Lors de sa plénière du 1^{er} septembre 2009, le Comité

11 Intitulé complet du projet : *Assurance qualité : politiques publiques et gestion universitaire*

12 Centro Interuniversitario de desarrollo : Centre interuniversitaire de développement

13 http://www.cinda.cl/proyecto_alfa/htm/documentos.htm

de gestion a approuvé la participation de l'Agence (via la Cellule exécutive) et l'établissement d'une convention entre l'UCL et l'AEQES. Dans le cadre de cette convention, Mme Jaroszewski a participé à une conférence organisée par CINDA à Sao Paulo en novembre 2009. Dans une première phase, l'état des lieux a été établi avec les données relevant de la Communauté française ; ensuite, dans une deuxième phase, les homologues néerlandophones du VLIR et du VLHORA ont été sollicités et ont apporté leur contribution pour la Communauté flamande. Six réunions se sont tenues entre le 27 août 2009 et le 21 avril 2010 pour produire le document ¹⁴. Les différents rédacteurs du rapport ont ensuite présenté le document au Comité de gestion de l'Agence, en sa séance plénière du 4 mai 2010. La structure du rapport est celle préconisée par les responsables du projet : description des systèmes d'enseignement supérieur ; description des systèmes d'assurance qualité et, enfin, partie analytique : quel est l'impact des mises en place d'organismes d'assurance qualité sur la qualité de l'enseignement ?

La Police Fédérale a pris contact avec l'AEQES en septembre 2009 afin de solliciter une collaboration en matière de méthodologie d'évaluation. En effet, la Police Fédérale s'est fixée comme objectif de «développer d'urgence une stratégie de formation globale, de maintenir ou de stimuler des formations de qualité et d'élaborer un système d'évaluation approprié» ¹⁵. Une première séance de travail s'est déroulée dans les locaux de l'Agence le 15 septembre 2009 et Mme Duykaerts a été sollicitée pour présenter les objectifs et les principes de l'AEQES ainsi que sa méthodologie aux responsables de la Direction de la Formation et aux Directeurs des Ecoles de Police agréées et fédérales ¹⁶. Le 23 avril 2010, Mme Carette a rencontré les coordonnateurs qualité des Ecoles de Police sur la question plus spécifique des indicateurs et des «boîtes à outils».

Projet de collaboration avec la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI)¹⁷ : en novembre 2009, un courrier émanant du Conseil Interuniversitaire Francophone (CIUF) demandait à l'Agence d'envisager une collaboration avec la CTI pour l'évaluation des programmes d'Ingénieur Civil. Comme prévu par la «procédure pour une collaboration entre l'AEQES et un organisme extérieur d'évaluation» approuvée par le Comité de Gestion, des modalités particulières doivent être établies (cahier des charges et accord de collaboration) et une analyse de convergence des méthodologies et référentiels doit être menée. Pour ce faire, une réunion de travail a eu lieu au siège de la CTI à Paris (24 novembre 2009 – Mmes Carette et Duykaerts), ainsi qu'une réunion à Bruxelles le 6 mai 2010 (Mme Térésa Sanchez Chaparro – directrice des programmes CTI). En outre, afin d'apporter des éléments d'information à toutes les parties prenantes sur les modalités d'une éventuelle collaboration avec le CTI, le Bureau de l'Agence a convié les Doyens des Facultés de sciences appliquées, le Président du Conseil Supérieur de l'Architecture et un représentant de la CTI à une séance d'information le 8 janvier 2010.

Actions de collaboration avec le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF). Dès septembre 2008, M. F. Coignoul présentait la nouvelle Agence et les enjeux du décret 2008 lors de l'une des assemblées du CEF. En décembre 2008 et novembre 2009, la Cellule exécutive participait à des journées d'études organisées par le CEF (voir page 20 du présent rapport). Pour sa journée de rentrée 2009, la Chambre de la Formation a sollicité Mme Duykaerts pour une participation au panel sur «le développement des processus de management par la qualité et l'espace de confiance mutuel qui en découle». A la demande de Mme D. Lemenu, chargée de mission CEF, ont eu lieu deux réunions de travail en mai-juin 2010 pour collaborer à la collecte d'informations pour un nouveau dossier CEF relatif à la recommandation EQARF.

Plusieurs contacts ont été établis avec les Agences Qualité flamandes VLIR¹⁸ (18 mars 2009) et VLHORA¹⁹ (12 juin 2009) ainsi qu'avec l'Agence Qualité française AERES²⁰ (8 juillet 2009) et l'AEF²¹ (Agence Education Formation – Erasmus, 5 août 2009). Ces contacts permettront de créer des synergies et de déboucher sur de futures collaborations. Le projet ALFA mentionné ci-dessus est déjà le fruit d'une collaboration avec les homologues flamands.

EURASHE²² (European Association of Institutions in Higher Education) a également convié Mme Duykaerts à rejoindre le *Working group for Quality Assurance-Qualifications Frameworks*. Au cours de deux journées de

14 Projet Alfa Nro DCI-ALA 2008 / 42 Aseguramiento de la Calidad : politicas publicas y gestion universitaria Contribution de la Belgique

15 Rapport « Evaluation des 10 ans de la réforme de la police, 28 mai 2008, page 33

16 Journée d'information « Evaluation dans le cadre du processus Bologne », Bruxelles, le 30 octobre 2009

17 <http://www.cti-commission.fr/>

18 <http://www.vlir.be/>

19 <http://www.vlhora.be/>

20 <http://www.aeres-evaluation.fr/>

21 <http://www.aef-europe.be/>

22 <http://www.eurashe.eu>

travail au siège du secrétariat EURASHE à Bruxelles (16 septembre 2009 et 7 mai 2010), une série de points d'actualité a été abordée : préparation et/ou débriefing de colloques internationaux (EQAF, séminaires ENQA, etc.), rapport de la Commission Européenne, projet d'enquête sur l'implémentation des ESG, ...

D'autres actions de communication ont été menées, à la demande des destinataires, tout au long de la période 2008-2010 :

1. Présentation de la méthodologie AEQES et des enjeux du décret 2008

- 13 décembre 2008, une demi-journée, pour les directeurs des instituts d'enseignement de promotion sociale du réseau Felsi
- 30 janvier 2009, une demi-journée, pour les directeurs des instituts d'enseignement de promotion sociale du réseau Ségec
- 30 novembre 2009, une demi-journée, pour les directeurs des Hautes Ecoles du réseau Ségec
- 8 décembre 2009, deux heures, pour les coordinateurs qualité institutionnels de l'enseignement supérieur artistique
- 25 mars 2010, présentation des objectifs AEQES et d'un premier bilan aux participants du Congrès Prose, gestion de la qualité dans l'enseignement
- 29 mars 2010, une demi-journée pour les directeurs des instituts d'enseignement de promotion sociale du réseau Communauté française
- 24 avril 2010, deux heures, pour les coordinatrices qualité institutionnelles des universités.

2. Présentation de l'enseignement supérieur en Communauté française et de son système d'évaluation (en collaboration avec M. K. Guillaume, attaché CFWB)

- 17 septembre 2009, pour une délégation thaïe (voyage d'étude et prise de contact)
- 11 janvier 2010, pour une délégation taïwanaise (voyage d'étude et prise de contact).

Au niveau national, l'Agence est membre du Mouvement wallon pour la Qualité. Une première rencontre a été établie avec l'organisation (10 juin 2009) afin d'envisager des actions futures de collaboration.

Enfin, lors du débat participatif sur l'avenir de l'Enseignement supérieur en Communauté française, «Table ronde sur l'enseignement supérieur», mis en place par Monsieur le Ministre Marcourt en décembre 2009 ; le président de l'Agence, M. Coignoul et la directrice de la Cellule exécutive, Mme Duykaerts, ont apporté leur contribution, au nom de l'Agence, respectivement aux travaux des groupes de travail 5 (ouverture à la société) et 4 (offre d'enseignement) pour un total de onze réunions entre le 12 janvier et le 29 mars 2010.

5.6. L'AEQES et le contexte international

Comme précisé plus haut dans « Missions et valeurs » (point 4.2), «l'Agence s'inscrit dans un processus européen en s'appuyant sur les Références et lignes directrices (ESG) pour l'ensemble de ses procédures, en collaborant avec d'autres agences ou organismes extérieurs, et en sensibilisant son public aux évolutions européennes en matière d'enseignement supérieur. [...] La participation aux organes et événements internationaux en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur contribue à sa pratique réflexive». De plus, cette participation rencontre l'une des missions dévolues par décret à l'AEQES, à savoir représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Ces participations permettent à l'Agence de rencontrer trois objectifs :

- 1 récolter de l'information actualisée (un compte-rendu oral est systématiquement donné au Comité de gestion et un rapport détaillé est rédigé et posté sur le site intranet de l'Agence)
- 2 établir des contacts avec des partenaires potentiels (autres agences et/ou experts pour des missions d'évaluation)
- 3 développer les compétences et connaissances du personnel de l'Agence en matière d'assurance qualité et dimensions de l'espace européen de l'enseignement supérieur

Le recours à de nombreux experts étrangers, comme mentionné précédemment, reflète également la volonté de l'AEQES de s'inscrire dans une dimension internationale.

ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education) et autres organisations internationales

Depuis 2006, l'Agence bénéficie du statut de *Candidate member* de l'ENQA. Un courrier a été adressé au Secrétariat de l'ENQA pour pouvoir bénéficier d'une prolongation de ce statut. Cette prolongation lui a été accordée à condition que l'Agence se soumette à une évaluation externe dans le courant de l'année 2010.

L'engagement de l'Agence aux travaux internationaux traitant de la qualité de l'enseignement supérieur s'est traduit par sa participation à divers séminaires et conférences organisés par ENQA en novembre 2008 (Budapest), en décembre 2008 (Londres), en juin 2009 (Bruxelles et La Haye), en septembre 2009 (Barcelone), en octobre 2009 (Sigtuna – Suède), en novembre 2009 (Copenhague) et en mai 2010 (Londres et Bologne).

Novembre 2008, Budapest : le fil conducteur du 3^{ème} Forum Qualité²³ (Trends in Quality Assurance) fut l'occasion d'examiner les tendances européennes et internationales en matière d'assurance qualité. Son but était également d'en examiner les implications – désirées ou non - sur l'enseignement supérieur européen et international. Ces implications incluent aussi bien l'émergence de notions telles que les «labels qualité» et les «classements», qu'un intérêt croissant pour les *learning outcomes* liés au développement de cadres de qualifications.

Les différentes séances plénières et ateliers se sont plus particulièrement centrés sur deux objectifs:

- comprendre de quelle manière les institutions d'enseignement supérieur et les agences répondent à ces demandes de transparence et de responsabilité ;
- voir si ces nouvelles formes ont l'impact désiré sur les différents niveaux de la qualité et examiner leurs conséquences.

En décembre 2008, le séminaire ENQA Quality assurance in transnational education²⁴ (Londres) a fait le point sur la situation de l'enseignement supérieur transfrontalier - TNE en anglais – et sur la manière dont cet enseignement est soumis ou non aux dispositifs d'assurance qualité et d'accréditation ; sur les solutions à apporter pour en assurer et en améliorer la qualité, et dès lors, favoriser la protection des étudiants et des autres parties prenantes dans le contexte d'une offre toujours croissante de prestations de ce type.

En avril 2009, la Belgique a eu le privilège d'accueillir les Ministres chargés de l'enseignement supérieur des 46 pays participant au processus de Bologne. La conférence de Leuven-Louvain-la-Neuve avait pour objectif de faire le bilan des réalisations du processus de Bologne et d'établir les priorités de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) au cours des dix prochaines années. Sur la base du communiqué publié, l'ENQA a souhaité organiser un séminaire de débriefing. Ce séminaire a été l'occasion pour l'organisation de partager son point de vue sur le contenu de ce communiqué et à l'Agence de se tenir informée des nouveaux prescrits européens.

Le deuxième colloque IQA²⁵ (Internal Quality Assurance) de juin 2009 a permis à l'Agence d'initier des contacts, d'échanger des bonnes pratiques et de bénéficier d'exemples concrets lui permettant de mettre en œuvre un processus d'assurance qualité interne de la manière la plus efficiente possible. La Cellule exécutive de l'Agence a également pu recueillir des informations et bénéficier de témoignages permettant de se préparer à l'évaluation ENQA (évaluation de l'AEQES prévue en 2010-2011).

La 6^{ème} assemblée générale ENQA²⁶ à Barcelone, en septembre 2009, s'est centrée plus particulièrement sur le rôle futur de l'ENQA en matière d'assurance qualité et sur l'élection du nouveau président de l'organisation. Cette assemblée générale a permis à la Cellule exécutive de comprendre le fonctionnement interne de l'organisme européen et d'en apprendre davantage sur son processus de réflexion. Par ailleurs, l'organisation d'ateliers de réflexion au sein même de l'assemblée générale a été particulièrement appréciée car elle est l'occasion de mettre en commun bonnes et moins bonnes pratiques. Il semble que la plupart des agences ont à relever les mêmes défis et ces moments de rencontre sont autant d'occasion de réfléchir ensemble à une amélioration constante de nos systèmes.

23 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=22

24 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=29

25 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=15

26 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=31

Le séminaire ENQA E-Learning Quality²⁷, Sigtuna (Suède), octobre 2009, a donné la parole aux spécialistes de ces modalités d'apprentissage : dans un contexte de mutations importantes (augmentation du nombre et du profil des étudiants, utilisation de technologies nouvelles, développement rapide des programmes d'études offerts sous modalités e-Learning, ...), quels aspects faut-il prendre en compte, quels critères et quels indicateurs, pour évaluer la qualité des programmes d'études proposés ?

En novembre 2009, le 4^{ème} Forum Qualité²⁸ (Creativity and diversity challenges for quality assurance beyond 2010) à Copenhague, a été l'occasion de dresser un état des lieux du développement de l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, mais aussi d'analyser, sur la base de nombreux témoignages, la place de la créativité et de la diversité dans les processus d'assurance qualité.

Séminaire ENQA co-organisé avec l'Observatoire MAGNA CHARTA, «Qualité et transparence dans l'enseignement supérieur : attentes, outils et liens avec l'autonomie institutionnelle»²⁹, Bologne les 17 et 18 mai 2010. Une référence explicite est faite pour la première fois au sujet d'«outils de transparence» dans le communiqué de Leuven-Louvain-la-Neuve en avril 2009, dans lequel les ministres parlent du lien étroit entre l'assurance qualité et les outils de transparence. Ce séminaire a mis clairement en lumière les points de vue très contrastés des intervenants, non pas sur les constats (l'existence des rankings et les critiques émises), mais bien sur la manière d'y répondre. Affronter les rankings en créant des alternatives plus adaptées (classification qui apportera une clarification des profils tout en conduisant à des classements au sein des catégories identifiées) ? Affronter les rankings en accentuant le développement de la culture qualité, en admettant les efforts à fournir pour améliorer la communication et en plaidant la coopération dans ce domaine ? Il semble cependant que les intervenants aient convenu qu'il fallait dépasser l'étape du choix entre ces deux approches et aller vers des modèles intégrés de coopération.

La conférence co-organisée par l'OCDE-IMHE³⁰ et l'Istanbul Technical University (ITU), «Les innovations qui marchent : la qualité de l'enseignement dans le supérieur»³¹, à Istanbul, les 12 et 13 octobre 2009 avait pour objectifs de présenter les initiatives et politiques de qualité efficaces des établissements d'ES, et d'encourager la réflexion sur les stratégies et les pratiques qui peuvent leur permettre d'améliorer la qualité de leur enseignement et, au final, la qualité des acquis de l'apprentissage. Plusieurs questions furent traitées : comment les mécanismes et les politiques de la qualité de l'enseignement sont développés dans les établissements et les pays ? Quels sont les facteurs contextuels et les conditions nécessaires menant à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ? Quels sont les leviers principaux pour développer le soutien institutionnel de la qualité de l'enseignement et pour évaluer leur efficacité sur les acquis de l'apprentissage et de l'enseignement ? Quelle est la valeur ajoutée perçue du soutien à la qualité de l'enseignement et quelle est la perception de l'interaction enseignement/acquis d'apprentissage pour les chefs d'établissements, le corps enseignant, le personnel de maîtrise, les étudiants et les autres parties prenantes ? Dans quelle mesure les modèles innovants d'enseignement et d'apprentissage améliorent-ils la qualité des acquis de l'apprentissage ?

La conférence : «Defining Quality – the relevance of Field-specific approaches to quality assurance in higher education» organisée à Bonn les 2 et 3 novembre 2009 fut le résultat d'une collaboration multiple : AEC³², ASIIN e.V.³³, ECTNA³⁴, ENAEE³⁵, EQANIE³⁶, FEANI³⁷ et SEFI³⁸. Les intervenants ont présenté les méthodes, instruments (y compris les labels) et processus d'évaluation et d'accréditation mis en œuvre dans les approches sectorielles : ingénierie, informatique, chimie, musique, sciences de la terre,... afin de prendre la mesure des différences et similitudes entre les approches sectorielles et généralistes de l'assurance qualité ; ensuite, d'évaluer la pertinence des diverses approches en regard de la mesure des learning outcomes.

27 Présentations disponibles sur <http://www.enqa.eu/eventitem.lasso?id=249&cont=pasteventDetail>

28 Présentations disponibles sur <http://www.eua.be/events/past/Past-Events/eqaf-copenhagen/presentations.aspx>

29 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=30

30 <http://www.oecd.org>

31 Plus d'information disponible sur http://www.oecd.org/document/63/0,3343,fr_2649_35961291_43214143_1_1_1_1,00.html

32 <http://aecinfo.org> Association Européenne des Conservatoires

33 Accreditation agency for degree programmes in Engineering, Informatics, the Natural sciences and Mathematics <http://www.asiin.de>

34 European Chemistry Thematic Network Association <http://ectn-assoc.cpe.fr/>

35 European Network for the Accreditation of Engineering Education <http://enaee.eu>

36 European Quality Network for Informatics Education <http://www.eqanie.eu>

37 <http://www.feani.org/webfeani/>

38 Société Européenne pour la Formation d'Ingénieurs <http://www.sefi.be>

Séminaire sur la garantie de la qualité de l'enseignement supérieur : Interactions entre acteurs de l'espace commun de l'enseignement supérieur Amérique latine et Caraïbes – Union européenne³⁹, Madrid, les 27 et 28 avril 2010 (organisation ANECA et la présidence espagnole de l'Union européenne). La mise en évidence de synergies multilatérales a permis à différents acteurs européens, latino-américains et caribéens de l'enseignement supérieur d'élaborer un nombre important de projets communs. La présidence espagnole de l'Union européenne a souhaité que soit présenté un état des lieux de ces initiatives et de leurs aboutissements. Le séminaire a mis en avant les objectifs qui ont été poursuivis dans ce domaine (création de réseaux d'agences, de consortium d'universités, élaboration de critères communs). Indirectement, se pose également la question de l'existence d'un (ou de plusieurs) espace(s) de confiance entre les différents partenaires. Le séminaire a eu, enfin, pour objectif d'envisager les bénéfices qu'il reste à tirer des avancées existantes afin de faciliter le rapprochement des institutions d'enseignement supérieur, des étudiants et des diplômés, et surtout en vue d'aboutir à de réels espaces communs d'enseignement supérieur.

39 Compte-rendu disponible sur http://www.aeqes.be/agence_references_biblio_detail.cfm?references_id=32

6. Analyse et perspectives

6.1. Les résultats attendus

En regard des missions définies dans son décret, d'une part, et dans la perspective plus globale de s'appuyer sur les lignes directrices et références européennes, d'autre part, l'AEQES, afin de contribuer à l'émergence d'une culture qualité dans l'enseignement supérieur, peut espérer obtenir les résultats suivants :

1. à l'échelle des institutions
 - un engagement fort des autorités académiques à allouer les ressources nécessaires pour la mise en place et le développement de systèmes de gestion intégrée de la qualité (pérennisation des dispositifs) et à mener les démarches qualité avec une dimension largement participative (il y a là un véritable enjeu démocratique)
 - une volonté des instances de modifier progressivement la culture académique en valorisant l'enseignement autant que la recherche
 - un engagement des enseignants à accepter une démarche de partage de pratiques ; pour les enseignants comme pour les étudiants, la volonté de passer d'une pédagogie transmissive centrée sur l'enseignement à une pédagogie centrée sur les apprentissages, avec comme corollaire, une attention particulière portée sur les *learning outcomes*
2. en ce qui concerne les étudiants
 - un engagement à s'impliquer dans les organes et structures prévus pour exprimer les attentes et les besoins de la majorité d'entre eux et en retour faire savoir à leurs collègues les décisions et les mesures prises
3. à travers les activités de l'Agence
 - un engagement des différents types d'enseignement supérieur et des différents acteurs à coopérer et à partager les retours d'expérience (dimension transversale)
4. au niveau des experts, pour chaque évaluation externe
 - un engagement à apporter leurs connaissances, compétences et expertise - tant dans les disciplines et programmes considérés que dans les démarches qualité - au service d'un dialogue constructif avec les institutions
 - une production de rapports bien documentés, étayés de faits tangibles et complétés de recommandations réalistes et spécifiques
5. de la part des Conseils de l'enseignement supérieur
 - une collaboration efficace et un rôle d'interface proactif entre les institutions et l'Agence
6. au niveau des décideurs politiques
 - un engagement à allouer les ressources nécessaires pour dynamiser les efforts entrepris et une réactivité sous forme de communications, déclarations et actions en faveur de la culture qualité
7. au niveau de toutes les parties prenantes
 - un souci constant de donner du sens à toutes les démarches entreprises : en développant une politique de communication explicite – notamment en termes de valeurs-, en s'appropriant et en intégrant les démarches qualité dans la vie des institutions / organisations et en luttant contre une utilisation «bureaucratique» des exercices d'évaluation.

6.2. Les défis

En prônant une évaluation formative (pas de dispositif d'accréditation ni aucune mesure «sanction»), l'Agence doit aussi remplir sa mission d'information et d'analyse de la qualité de l'enseignement en Communauté française et elle veille ainsi à rechercher, avec les établissements, le meilleur équilibre entre l'autonomie institutionnelle de ces derniers et la nécessité de «rendre des comptes».

L'Agence a pour champ d'action les programmes de premier et deuxième cycles de l'ensemble de l'enseignement supérieur en Communauté française et pour mission de favoriser la coopération entre toutes les composantes de l'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité au niveau de chaque établissement : gérer cette diversité et la préserver dans un enrichissement mutuel alors que le contexte du paysage de l'enseignement supérieur est mouvant et concurrentiel constitue en soi une gageure.

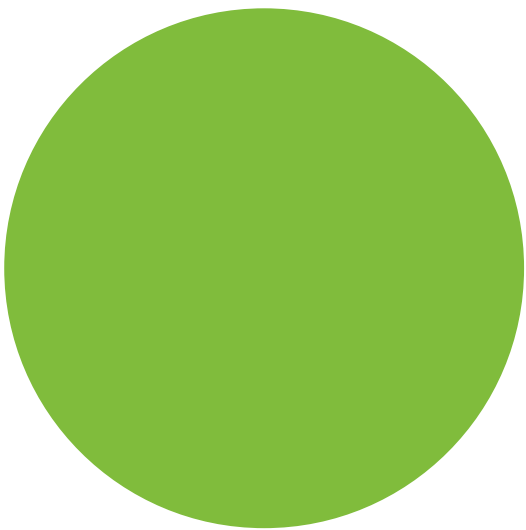
L'évaluation de la qualité prévue actuellement en Communauté française de Belgique ne couvre que l'enseignement et est limitée aux deux cycles de base (bachelier et master). Cela implique que l'on s'interroge sur la pertinence d'intégrer les autres champs : le troisième cycle, les formations et certificats relevant de la formation continue, l'offre d'enseignement supérieur transfrontalier, la recherche, l'*e-learning*. Comment ces champs pourraient-ils faire l'objet de procédures intégrées d'évaluation ?

L'absence de toute évaluation intégrée de la recherche en Communauté française de Belgique mérite une attention toute particulière.

La présence – même décriée - des classements en tout genre, l'émergence d'outils de classification, le développement des agences d'accréditation sont autant de pressions pour conduire l'Agence à viser la communication la plus claire et la plus pertinente possible des résultats de ses évaluations.

L'Agence sera évaluée en 2010-2011 en regard des références et lignes directrices européennes (ESG) et elle doit se préparer au mieux pour légitimer ses activités et prouver sa rigueur dans l'action.

En s'appuyant sur un modèle non-normatif (*fitness for purpose*), l'Agence veut avant tout combattre toute forme de bureaucratie et œuvrer à soutenir, au sein de chaque entité, chaque établissement, le développement d'une culture qualité authentique, créative et adaptée à ses utilisateurs. En définitive, la qualité n'est pas un but en soi, mais le fil rouge pour l'espace de confiance entre toutes les parties prenantes.



7. Annexes

7.1. ANNEXE 1 : Liste des membres du Comité de gestion de l'AEQES

L'Agence est composée de 24 membres effectifs avec voix délibérative et d'un secrétaire. Chaque membre effectif a un suppléant, proposé et désigné dans les mêmes conditions.

Entre le 4 juin 2008 et le 1^{er} juin 2010, les membres de l'Agence ont été :

Représentants du corps académique et scientifique des universités proposés collégalement par les Recteurs

M. Ph. Bouillard (ULB), membre effectif jusqu'au 12 mars 2009
M. A. Boussard (FUCaM), membre suppléant
M. Fr. Coignoul (ULg), membre effectif
Mme A. Heldenbergh (UMons), membre effectif
Mme A-M. de Kerchove (FUSL), membre suppléant
M. Ph. Lepoivre (ULg - Gembloux Agro-Bio Tech), membre suppléant
M. M. Pirlot (UMons), membre suppléant
Mme L. Rosier (ULB), membre effectif depuis le 12 mars 2009
Mme C. Vander Borght (UCL), membre effectif jusqu'au 5 mars 2010
M. V. Wertz (UCL), membre effectif depuis le 5 mars 2010

Représentants du corps enseignant des Hautes Ecoles, proposés par le Conseil inter réseaux de concertation

Mme M. Coessens (HEB), membre effectif
Mme E. Heinen (SEGEC), membre suppléant
M. R. Jusseret (HE Blaise Pascal), membre suppléant depuis le 25 mai 2010
M. A. Leroy (HENAM), membre suppléant jusqu'au 25 mai 2010
Mme C. Matillard (HE Charlemagne), membre suppléant
Mme A.-M. Moniotte (HELMo), membre effectif
M. Ph. Musch (HE Prigogine), membre effectif depuis le 25 mai 2010
M. A. Nossent (HE Ville de Liège), membre suppléant
M. E. Van Damme (HE Condorcet), membre effectif
Mme W. Witteryck (HE Prigogine), membre effectif jusqu'au 25 mai 2010

Représentants du corps enseignant des Ecoles supérieures des Arts, proposés par le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique

M. E. Baffrey (IAD), membre suppléant
M. G. Jardon (IMEP), membre suppléant
Mme Fr. Klein (Saint-Luc Bruxelles), membre effectif
M. Fr. Thiry (Conservatoire Royal de Liège), membre effectif

Représentants du corps enseignant des Ecoles de Promotion sociale organisant l'Enseignement supérieur, proposés par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale

M. Y. André (IEPSCF Uccle), membre suppléant entre le 23 décembre 2008 et le 5 mars 2010
M. S. Anzalone (Enseignement de la Province de Liège), membre effectif jusqu'au 5 mars 2010
Mme S. Bellal (SEGEC), membre suppléant depuis le 3 juin 2009
Mme A. Bouchez (EPFC), membre effectif
Mme M. Claes (IEPSCF Soumagne), membre suppléant jusqu'au 23 décembre 2008
M. P. Flament (IEPS Farciennes), membre effectif depuis le 5 mars 2010
Mme J. Koeck-Sefe (IEPSCF-Evere), membre suppléant depuis le 5 mars 2010
M. D. Lemaire (Institut Technique Supérieur Cardinal Mercier), membre suppléant jusqu'au 3 juin 2009

Représentants du corps enseignant des Instituts supérieur d'architecture [jusqu'au 1er janvier 2009]

M. M. Gossé (ISACF La Cambre), membre suppléant jusqu'au 9 juin 2008
M. Ph. Gruloos (Saint-Luc Bruxelles), membre effectif jusqu'au 9 juin 2008 et membre suppléant jusqu'au 1er janvier 2009
M. N. Percsy (ISAI), membre effectif entre le 9 juin 2008 et le 1er janvier 2009

Représentants du personnel administratif des institutions universitaires, proposé par le Conseil interuniversitaire de la Communauté française

Mme M. Malvaux (FUNDP), membre effectif
Mme A. Osterrieth (UCL), membre suppléant

Représentants du personnel administratif des Hautes Ecoles proposé par le Conseil général des Hautes Ecoles

Mme M. Foidart (HE de la Ville de Liège), membre suppléant
Mme D. Lorfèvre (HE Galilée), membre effectif

Représentants des étudiants, proposés par les organisations représentatives des étudiants

Mme M-E. Belazs (UNECOF), membre suppléant entre le 1^{er} septembre 2009 et le 5 mars 2010
M. P. Bonneels (UNECOF), membre effectif depuis le 5 mars 2010
M. G. Desneux (UNECOF), membre effectif jusqu'au 5 mars 2010
M. M. Dossin (FEF), membre effectif depuis le 5 mars 2010
M. X. Dupont (UNECOF), membre suppléant jusqu'au 1^{er} septembre 2009
M. A. Ikonou (FEF), membre effectif entre le 23 décembre 2008 et le 5 mars 2010
M. L. Fastrez (FEF), membre effectif depuis le 5 mars 2010
Melle A. Louwette (FEF), membre effectif jusqu'au 23 décembre 2008
M. R. Maes (FEF), membre effectif jusqu'au 23 décembre 2008
M. M. Marchal (FEF), membre effectif entre le 23 décembre 2008 et le 5 mars 2010
M. F. Panier (FEF), membre suppléant depuis le 23 décembre 2008
M. B. Pestiau (FEF), membre suppléant jusqu'au 23 décembre 2008
Melle F. Poirson (FEF), membre suppléant depuis le 23 décembre 2008
Mme V. Polsenaere (UNECOF), membre suppléant depuis le 5 mars 2010

Représentants des organisations syndicales proposés par celles-ci

Mme Ch. Cornet (CGSP), membre effectif
M. V. Donato (CSC-Services publics), membre effectif jusqu'au 5 mars 2010
M. M. Fourny (CGSLB), membre effectif
Mme C. Gislain (CGSLB), membre suppléant
Mme S. Kwaschin (CGSP), membre suppléant
M. J. Neiryck (CSC), membre effectif depuis le 5 mars 2010
M. J. Palange (CNE), membre suppléant

Représentants des milieux professionnels, sociaux et culturels

M. E. Domb (Union wallonne des entreprises), membre effectif
M. M. Luwel (Herculestichting), membre effectif
Mme A. Sursock (European University Association), membre effectif

La Direction Générale de l'Enseignement Non-Obligatoire et de la Recherche Scientifique (DGENORS)

Mme Ch. Kaufmann (Ministère de la Communauté française), membre effectif

Représentants du ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions

M. Y. André (Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet, sous la législature 2009-)
Mme I. De Keyzer (Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet sous la législature 2004-2009)
M. J. Nicaise (Cabinet du Ministre Jean-Claude Marcourt sous la législature 2009-)
Mme M. Schauwers (Cabinet du Ministre Marc Tarabella sous la législature 2004-2009)

7.2. ANNEXE 2 : Les séances plénières de l'AEQES entre le 1^{er} juillet 2008 et le 1^{er} juin 2010

	Date	Ordre du jour	Décisions
37 ^e	1/07/2008	Mise en place de la nouvelle Agence Election des président et vice-président Mise au point de la liste des indicateurs pour l'évaluation du cursus INSTITUTEUR(-trice) PRESCOLAIRE Divers	<i>Président : M Freddy Coignoul Vice-présidente : Mme Anne-Marie Moniotte</i>
38 ^e	2/09/2008	Composition de la Cellule exécutive Présentation par la représentante de l'autorité publique des modalités de mise en œuvre du décret du 22 février 2008 Règlement d'ordre intérieur Etat d'avancement des évaluations en cours Missions des GT «rapport final ELECTROMACANIQUE – ELECTRONIQUE» et «Communication» Divers	
39 ^e	7/10/2008	Approbation du procès verbal de la réunion du 2 septembre 2008 Etablissement du règlement d'ordre intérieur (suite) Etat d'avancement des évaluations en cours : Compte rendu de la 1 ^{ère} réunion des coordonnateurs BAC INSTITUTEUR (trice) PRESCOLAIRE Rapport intermédiaire des Groupes de Travail Constitution du GT «méthodologie» (éthique et stratégie) Situation budgétaire : information Divers	<i>Adoption du ROI Mise en place du GT Ethique & stratégie</i>
40 ^e	4/11/2008	Approbation du procès verbal de la réunion du 7 octobre 2008 Etat d'avancement des évaluations en cours Approbation de candidatures experts pour le cursus AS Destinataires rapports transversaux et finaux (décret 02) Le point sur le plan décennal : questions à examiner par les divers Conseils Rapport intermédiaire des Groupes de Travail GT Communication GT Ethique et Stratégie GT Rapport final : ELECTROMECHANIQUE et en ELECTRONIQUE GT Rapport final : AGRONOMIE Budget Agenda : Compte rendu Conférence de Strasbourg (9 et 10 sept 08), Compte rendu colloque Education et Formation 2010 (Liège 30/09- 1/10/08) Divers	<i>Approbation budget 2008 et projet budget 2009</i>
41 ^e	2/12/2008	Approbation du procès verbal de la réunion du 4 novembre 2008 Etat d'avancement des évaluations en cours Le plan décennal 2009-2019 : avis des cinq conseils et suivi Rapport intermédiaire des Groupes de Travail GT Rapport final Agronomie GT Communication GT Ethique et Stratégie Médecine vétérinaire : opportunité d'une évaluation conjointe Divers	
42 ^e	6/01/2009	Approbation du procès verbal de la réunion du 2 décembre 2008 Etat d'avancement des évaluations en cours : Compte-rendu des réunions de coordonnateurs SOCIOLOGIE, SCIENCES POLITIQUES, INFORMATION & COMMUNICATION; Indicateurs; Ajout d'un profil d'expert ASSISTANT SOCIAL Le plan décennal Rapport intermédiaire des Groupes de Travail GT Communication GT Ethique et Stratégie Agenda : Compte rendu 3 ^{ème} Forum Qualité – Budapest -20/21 novembre 2008, Compte rendu colloque ENQA (<i>Transnational Education</i>) Londres - 1 et 2 décembre 2008 Divers	<i>Evaluation de SCIENCES VETERINAIRES reportée en 2019-2020</i>

43°	3/02/2009	<p>Approbation du procès verbal de la réunion du 6 janvier 2009</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours</p> <p>Compte-rendu de la 2ème réunion des coordonnateurs INSTITUTEUR (trice) PRESCOLAIRE, dépôt de CV SCIENCES POLITIQUES et SOCIOLOGIE</p> <p>Le plan décennal 2009-2019</p> <p>Rapport intermédiaire des Groupes de Travail</p> <p>GT Ethique et Stratégie : Procédure de sélection des experts, Fiche d'identification</p> <p>Divers</p>	<p><i>Approbation Plan décennal 2009-2019</i></p> <p><i>Approbation Fiche d'identification et procédure de sélection : envoi aux Conseils supérieurs</i></p>
44°	3/03/2009	<p>Approbation du procès-verbal du 3 février 2009</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours : Compte-rendu de la 2ème réunion des coordonnateurs INFORMATION & COMMUNICATION, SOCIOLOGIE, SCIENCES POLITIQUES; Adaptation de la « boîte à outils»;</p> <p>Constitution des Comités d'experts : SOCIOLOGIE, SCIENCES POLITIQUES</p> <p>Le contrat des experts – information</p> <p>Compte-rendu de la rencontre en groupe restreint AEQES/CGHE</p> <p>Divers</p>	<p><i>Choix des présidents SOCIOLOGIE et SCIENCES POLITIQUES</i></p>
45°	31/03/2009	<p>Approbation du procès-verbal du 3 mars 2009</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours :</p> <p>SOCIOLOGIE et SCIENCES POLITIQUES : Rapport d'autoévaluation, Contact pris avec les futurs Présidents des comités d'experts, Analyse des CV supplémentaires</p> <p>INFORMATION et COMMUNICATION : dépôt des CV proposés par le Ciuf</p> <p>Rapport intermédiaire des Groupes de travail</p> <p>GT Communication</p> <p>GT Ethique et stratégie</p> <p>Compte-rendu de la rencontre entre la Cellule exécutive et le VLIR</p> <p>Rencontre avec le Conseil Supérieur de l'Enseignement Supérieur Artistique (CESA)</p> <p>Divers</p>	<p><i>Un seul rapport d'autoévaluation par établissement et par cursus</i></p>
46°	5/05/2009	<p>Approbation du procès-verbal du 31 mars 2009</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours</p> <p>SOCIOLOGIE et SCIENCES POLITIQUES : confirmation de la composition des comités, INFORMATION et COMMUNICATION : dépôt de candidatures, Analyse, validation et classement des candidatures des experts, Sélection du/de la Président(e)</p> <p>Evaluation des cursus MARKETING, COMMERCE EXTERIEUR, SOINS INFIRMIERS, SAGE FEMME : compte-rendu de la première réunion des coordonnateurs</p> <p>Rapport intermédiaire des Groupes de travail</p> <p>GT Ethique et stratégie : le contrat d'expertise : état de la question</p> <p>Collaboration AEQES / organismes extérieurs : note intermédiaire</p> <p>GT Communication : guide coordonnateur + questionnaire ; réflexion sur le site de l'Agence; guide expert</p> <p>ENQA : Statut de l'Agence</p> <p>Divers</p>	<p><i>Choix du président INFORMATION & COMMUNICATION</i></p>
47°	7/07/2009	<p>Approbation du procès-verbal du 5 mai 2009</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours</p> <p>INSTITUTEUR (-trice) PRESCOLAIRE : dépôt des CV proposés par le CGHE et choix du Président; INFORMATION et COMMUNICATION : ajout de CV</p> <p>Rapport intermédiaire des Groupes de travail</p> <p>GT Communication : validation du Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique (version actualisée selon le décret du 22 février 2008)</p> <p>GT Ethique et stratégie : Contrat d'expertise, Note «Evaluations AEQES et évaluations par des organismes extérieurs : vers des modalités de collaboration ?»</p> <p>ENQA : Evaluation de l'Agence, Compte-rendu des séminaires</p> <p>Divers : Budget, Cellule exécutive : information sur les ressources humaines, Rencontre entre la Cellule exécutive et le VLHORA</p>	<p><i>Choix du président INSTITUTEUR (-trice) PRESCOLAIRE</i></p>
48°	1/09/2009	<p>Présentation du rapport transversal CRIMINOLOGIE</p> <p>Présentation du rapport transversal KINSITHERAPIE</p> <p>Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2009</p> <p>Constitution des comités d'experts pour les évaluations en cours : INSTITUTEUR (-trice) PRESCOLAIRE, INFORMATION-COMMUNICATION, SCIENCES POLITIQUES</p> <p>Evaluation ENQA : Compte-rendu de la conférence de La Haye – 15 et 16 juin 2009</p> <p><i>IQA seminar for the ENQA Internal Quality Assurance group and others: Internal Quality Assurance – Facing common challenges</i>; Constitution du groupe de travail «autoévaluation AEQES»</p> <p>Budget : Compte-rendu de la rencontre avec M. Lambermont, Inspecteur général des Finances et présentation du budget 2009 ajusté et du projet de budget 2010</p> <p>Compte-rendu des rencontres avec l'AERES, l'Agence Education Formation (AEF) et le VLHORA</p> <p>Divers : Mise à jour du site, Ressources humaines, Projet Alfa, Calendrier 2010 des réunions du Comité de gestion</p>	<p><i>Mise en place du GT Autoévaluation AEQES</i></p> <p><i>Adoption du budget 2009 ajusté et du projet de budget 2010.</i></p> <p><i>Approbation participation AEQES au projet ALFA</i></p>

49°	6/10/2009	Présentation du rapport transversal ASSISTANT SOCIAL Approbation du procès-verbal du 1er septembre 2009 INSTITUTEUR (-trice) PRESCOLAIRE, SCIENCES POLITIQUES : Constitution des comités d'experts (suite) Débriefing rapport transversal : avis des membres du comité de gestion sur le contenu et la forme des rapports transversaux présentés lors des séances plénières du 1er septembre 2009 et du 6 octobre 2009 Approbation des rapports finaux : Rapport final CRIMINOLOGIE, Rapport final KINESITHERAPIE Rapport intermédiaire des Groupes de travail GT Ethique et Stratégie : adoption de la procédure de collaboration avec un organisme extérieur GT Autoévaluation : information sur la composition du groupe ainsi que sur la méthodologie adoptée Divers	<i>Adoption d'une grille de confidentialité des documents AEQES Approbation rapport final CRIMINOLOGIE, rapport final KINESITHERAPIE Adoption de la procédure de collaboration AEQES - autre organisme</i>
50°	27/10/2009	Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2009 Etat d'avancement des évaluations en cours ASSISTANT SOCIAL : approbation du rapport final COMMERCE EXTERIEUR, SOINS INFIRMIERS, SAGE FEMME et MARKETING : Compte-rendu des secondes réunions des coordonnateurs MARKETING et COMMERCE EXTERIEUR : validation des candidatures d'experts Rapport intermédiaire du GT Ethique et stratégie : canevas du rapport final de synthèse Information pour les élections à présidence de l'Agence : dépôt de la procédure d'élection Compte-rendu de l'Assemblée générale d'ENQA - Barcelone – 28 et 29 septembre 2009 Divers	<i>Approbation rapport final ASSISTANT SOCIAL</i>
51°	1/12/2009	Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2009 INSTITUTEUR (trice) PRESCOLAIRE, MARKETING, COMMERCE EXTERIEUR, Constitution des comités d'experts (suivi) SOINS INFIRMIERS, SAGE FEMME : validation des candidatures d'experts et désignation des présidents Plan décennal : examen des propositions des conseils pour 2010-2020 Rapport intermédiaire des Groupes de travail GT Autoévaluation : information GT Communication : validation du guide des experts GT Ethique et Stratégie : avis sur le canevas du rapport final de synthèse Election du Président et Vice-président : validation du projet de procédure Divers : Compte-rendu : 4ème séance Qualité ImpeQes «Les <i>rankings</i> : une mesure de l'enseignement supérieur ?»	
52°	5/01/2010	Approbation du procès-verbal du 1er décembre 2009 Plan décennal 2010-2020 : analyse et validation Etat d'avancement des évaluations en cours : SOINS INFIRMIERS – SAGE FEMME : validation des candidatures des experts, choix des présidents et constitution des deux comités MARKETING : constitution du comité des experts (suivi) et validation des éventuelles candidatures supplémentaires COMMERCE EXTERIEUR : validation des éventuelles candidatures supplémentaires et choix du président CRIMINOLOGIE : compte-rendu de la réunion de débriefing KINESITHERAPIE : compte-rendu de la réunion de débriefing Canevas du rapport final de synthèse : validation du document préparé par le GT «Ethique et stratégie» Président/vice Président : examen de la procédure d'élection proposée par le Bureau Divers : Mise à jour des groupes de travail	<i>Choix de présidents pour SOINS INFIRMIERS et SAGE FEMME Adoption du Canevas du rapport final de synthèse</i>
53°	12/01/2010	Cette réunion extraordinaire de l'Agence avait comme point unique à son ordre du jour de dégager la position de l'Agence sur un certain nombre de thématiques relevant de ses missions. La position de l'Agence sera transmise à la Table ronde de l'enseignement supérieur (groupe 5 : «Ouverture à la société») où l'AEQES est représentée.	<i>Validation de l'avis AEQES par voie électronique le 18 janvier</i>

54°	2/02/2010	<p>Approbation des procès-verbaux du 1er décembre 2009, du 5 janvier 2010 et du 12 janvier 2010</p> <p>Validation du Plan décennal 2010-2020</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours :</p> <p>SOINS INFIRMIERS – SAGE FEMME : validation des candidatures des experts, choix des présidents et constitution des deux comités</p> <p>MARKETING : constitution du comité des experts (suivi) et appel à candidatures supplémentaires</p> <p>COMMERCE EXTERIEUR : appel à candidatures supplémentaires</p> <p>Election du Président et Vice-président : validation du projet de procédure</p> <p>Table Ronde de l'enseignement supérieur : note stratégique</p> <p>Réunion AEQES / CTI du 8 janvier 2010 (suivi)</p> <p>Mise à jour des GT AEQES (actualisation 2010) et constitution du GT « Référentiels et indicateurs »</p> <p>Divers</p>	Mise en place du GT Référentiels et indicateurs
55°	2/03/2010	<p>Adoption du procès-verbal du 2 février 2010</p> <p>Adoption du Plan décennal 2010-2020</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours :</p> <p>MARKETING : constitution du comité des experts (suivi)</p> <p>COMMERCE EXTERIEUR : constitution du comité des experts (suivi)</p> <p>Rapport intermédiaire des Groupes de travail</p> <p>GT Ethique et stratégie : proposition d'un texte «mission statement»</p> <p>GT Communication : le point sur la mise à jour du site</p> <p>Finalisation des listes de composition des divers GT</p> <p>Election du Président/vice Président : calendrier</p> <p>Divers</p>	Adoption du plan décennal 2010-2020
56°	30/03/2010	<p>Adoption du procès-verbal du 2 mars 2010 (et formellement des procès-verbaux des plénières du 1er décembre 2009, 5, 12 janvier, 2 février 2010 et 30 mars 2010)</p> <p>Présentation du Rapport EUA – Trends 2010, par Mme Andrée Sursock</p> <p>INDICATEURS pour l'Enseignement Supérieur Artistique (liste déposée par le CSESA)</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours</p> <p>Rapport intermédiaire des GT</p> <p>GT Ethique & Stratégie : selon l'avancement des travaux</p> <p>Divers</p>	
57°	4/05/2010	<p>Présentation du rapport ALFA, en présence de représentants de VLIR et VLHORA et de Mme Cécile Vander Borgh.</p> <p>Adoption du procès-verbal du 30 mars 2010</p> <p>Etat d'avancement des évaluations en cours :</p> <p>Débriefing ASSISTANT SOCIAL</p> <p>Composition des comités SOINS INFIRMIERS-SAGE FEMME, MARKETING-COMMERCE EXTERIEUR</p> <p>1e réunion des coordonnateurs MASTIC et INFORMATIQUE</p> <p>Plan décennal : suivi et constitution du GT « plan décennal »</p> <p>Pour les élections du 1er juin : présentation des candidatures</p> <p>Rapport intermédiaire des GT</p> <p>GT Ethique & Stratégie : analyse et adoption du mission statement</p> <p>Publication des rapports finaux de synthèse 2009-2010 : quel affichage pour les nouveaux cursus non-évalués ?</p> <p>Divers</p>	Mise en place du GT Plan décennal Adoption du mission statement
58°	1/06/2010	<p>Adoption du procès-verbal du 4 mai 2010</p> <p>Rapport intermédiaire des GT</p> <p>GT Communication : présentation du nouveau site internet</p> <p>GT Référentiels et indicateurs : information</p> <p>Contrat des experts : ajustements sur proposition de la Cellule exécutive</p> <p>Droit de réponse, calendrier et plan de suivi : quelle validation au sein des établissements ?</p> <p>Collaboration AEQES-CTI : point d'information</p> <p>Compte-rendu du séminaire "Quality and Transparency in Higher Education: Expectations, Tools and the Link to Institutional Autonomy" (Bologne, 17 et 18 mai 2010)</p> <p>Election du président et du vice-président de l'Agence</p> <p>Divers</p>	Résultat élections : Présidente, Mme COESSENS Vice-président, M. WERTZ

7.3. ANNEXE 3 : Comptabilité 2008 et 2009

COMPTABILITÉ 2008

1. RECETTES

	Droits constatés			
	Prévisions	Réalizations		
		A	B	C
1.1. Solde reporté de l'année budgétaire antérieure				
1.2. Dotation (A.B. 41.30.44) DO 40	555.000,00			
1.3. Autres recettes				
TOTAUX	555.000,00	0,00	0,00	0,00

A. Recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire

B. Recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire

C. Total des recettes de l'année

2. DEPENSES

	Prévisions	Réalizations
2.1. Communication	15.000,00	1.028,50
2.2. Contribution (ENQA, MWQ, etc.)	0,00	0,00
2.3. Représentation (divers)	10.000,00	0,00
2.4. Frais d'audits	515.000,00	46.289,87
2.5. Frais Agence	15.000,00	9.768,44
Total	540.000,00	57.086,81

3. SYNTHÈSE ET SOLDE

	Trésorerie			
	prévisions	réalizations	différences	
	A	B	A>B	A<B
Recettes	555.000,00	555.000,00	0,00	0,00
Dépenses	540.000,00	57.086,81	482.913,19	0,00
Solde de l'année	15.000,00	497.913,19	0,00	482.913,19

COMPTABILITÉ 2009

1. RECETTES

	Droits constatés				
	Prévisions	Réalizations			
		A	B	C	D
1.1. Solde reporté de l'année budgétaire antérieure	497.913,19	497.913,19	0	0	497.913,19
1.2. Solde cumulé dotation 2008	30.000,00	30.000,00			30.000,00
1.3. Dotation	717.011,00	717.011,00			717.011,00
1.4. Autres droits	0,00	1.069,90	0,00	0,00	1.069,90
TOTAUX	1.244.924,19	1.245.994,00	0,00	0,00	1.245.994,09

A. Droits constatés en cours d'années (créances de l'année)

B. Réductions de visas d'années antérieures

C. Droits réduits

D. Total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B-C)

2. DEPENSES

2.1. Fonctionnement Agence

	Engagements	
	Prévisions	Réalisations
2.1.1. Réunions plénières	3.850,00	3.212,94
2.1.2. Réunions Bureau	840,00	143,70
2.1.3. Réunions GT	1.680,00	1.447,70
2.1.4. Cotisations, abonnements	6.500,00	5.567,30
2.1.5. Promotion	8.000,00	674,40
2.1.6. Frais de fonctionnement	2.000,00	1.525,17
2.1.7. Frais de mobilier	10.000,00	7.079,13
Sous-total	32.870,00	19.650,34

2.2. Fonctionnement Audit

	Engagements	
	Prévisions	Réalisations
2.2.1. Réunions GT	1.680,00	136,80
2.2.2. Réunions coordonnateurs	600,00	77,50
2.2.3. Promotion, Communication	49.500,00	13.885,06
2.2.4. Séminaire formation	4.000,00	577,91
2.2.5. Frais de fonctionnement Cellule exécutive	3.000,00	1.185,10
2.2.6. Audits	233.468,01	170.331,68
2.2.7. Participation Colloques	10.200,00	13.006,46
2.2.8. Audit ENQA	5.000,00	162,60
Sous-total	307.448,01	199.363,11

TOTAL 2.1. et 2.2.	340.318,01	219.013,45
---------------------------	-------------------	-------------------

3. SYNTHÈSE ET SOLDE

DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Prévisions	Réalisations	Différences	
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>A>B</i>	<i>A<B</i>
Recettes	1.244.924,19	1.245.994,09	0,00	1.069,90
Dépenses	307.448,01	219.013,45	88.434,56	0,00
Solde de l'année	937.476,18	1.026.980,64	0,00	89.504,46

7.4. ANNEXE 4 : Code de déontologie

Les membres du Comité de gestion et du Bureau de l'Agence	Indépendance	Les membres de l'Agence sont mandatés pour y représenter un type d'enseignement, les fédérations étudiantes, les organisations syndicales, la Direction générale de l'Enseignement non-obligatoire, les milieux professionnels, sociaux et culturels. A ce titre, ils enrichissent la pluralité des perspectives et des débats au service de l'intérêt général et œuvrent à l'amélioration des formations et des pratiques éducatives de l'enseignement supérieur en Communauté française dans son ensemble et ne défendent en aucun cas les intérêts particuliers. La qualité de membre du Comité de gestion est incompatible avec la fonction d'expert de l'Agence, pendant la durée du mandat.
	Equité	Les membres de l'Agence siègent avec constance, objectivité et intégrité, dans le respect de la diversité de l'enseignement supérieur.
	Transparence	L'Agence rend régulièrement compte de la réalisation de ses missions en publiant des rapports bisannuels d'activités, un rapport quinquennal d'autoévaluation et en publiant régulièrement des informations sur ses missions et son fonctionnement. Les membres du Comité de gestion collaborent à la transparence en facilitant la communication entre l'Agence et des acteurs de l'Enseignement supérieur qu'ils représentent.
	Confidentialité	Les membres de l'Agence s'engagent à respecter le code de confidentialité des informations et documents qui leur sont transmis.
	Implication	Chaque membre s'implique activement dans les différentes activités de l'Agence. Il participe aux débats et s'investit dans les groupes de travail.
Le personnel de la Cellule exécutive	Indépendance	Le personnel de la Cellule exécutive vise à préserver l'indépendance de l'Agence vis-à-vis de tous les acteurs de l'enseignement supérieur. Un membre du personnel ne peut traiter un dossier dans lequel il a, directement ou indirectement, un intérêt professionnel ou personnel.
	Equité	Le personnel de la Cellule exécutive traite l'ensemble des établissements avec constance, objectivité et intégrité, dans le respect de la diversité des différentes composantes de l'enseignement supérieur.
	Transparence	Le personnel de la Cellule exécutive assure une information claire et objective, aussi complète que l'y autorise sa déontologie, à destination des établissements et des autres acteurs de l'enseignement supérieur.
	Confidentialité	Le personnel de la Cellule exécutive s'engage à respecter le code de confidentialité des informations et documents de l'Agence. Par ailleurs, il garantit la confidentialité des rapports d'autoévaluation produits par les établissements et le contenu des discussions échangées lors des visites.
	Implication	Le personnel de la Cellule exécutive met en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau et réalise ses tâches avec diligence et conscience professionnelle. Il formule ses avis, rapports et options de façon précise et pratique.
Les experts	Indépendance	Les experts sont indépendants des établissements évalués. A ce titre, l'Agence a développé une jurisprudence sur les limites de cette indépendance. En particulier, les experts ne peuvent avoir entretenu – au cours des deux années qui précèdent la période des visites – aucune relation contractuelle avec les établissements évalués. Les experts sont également indépendants des structures officielles de la Communauté française et des pouvoirs organisateurs.
	Intégrité	L'intégrité des experts est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement. Les experts évaluent de manière équitable tous les éléments dont ils disposent et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par ceux d'autrui. Ils s'engagent à n'avoir aucun contact, à titre individuel, avec les institutions durant la période de leur mission.
	Objectivité	Les experts collectent, évaluent et communiquent avec rigueur et pertinence les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les jugements qu'ils émettent sont étayés par des éléments relevés dans le rapport d'autoévaluation, dans la documentation ou dans les entretiens et sont motivés par référence à l'état des connaissances et des bonnes pratiques dans les domaines décrits.
	Constance	Les experts examinent avec la même attention les différentes parties du cursus au sein d'un établissement ou entre établissements visités. Chaque évaluation externe répond à des critères d'organisation et de gestion similaires, afin d'obtenir la plus grande égalité de traitement possible.
	Respect de la diversité	Les experts respectent la diversité des projets des établissements ainsi que la diversité des objectifs des cursus, pour autant qu'ils répondent aux objectifs généraux de l'enseignement supérieur et de la qualité.
	Implication et adhésion	Les experts adhèrent aux missions et objectifs de l'Agence et mobilisent leurs compétences pour assumer leurs responsabilités et ainsi contribuer pleinement à la réussite de leur mission.
	Confidentialité	Les experts s'engagent à garder confidentielles toutes les informations dont ils peuvent prendre connaissance, ainsi que le contenu des documents confidentiels ou à usage restreint qu'ils ont l'occasion de consulter pour les besoins de leur mission ou au cours de son exécution.

7.5. ANNEXE 5 : Avis de l'AEQES du 18 janvier 2010

Avis rédigé par l'AEQES et transmis à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et à Madame la Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions; ainsi qu'aux participants des divers groupes de travail de la Table Ronde.

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur s'inscrit pleinement dans la volonté exprimée par Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de construire avec tous les acteurs concernés un projet d'avenir, global et cohérent. De plus, dans son discours introductif à la Table ronde de l'Enseignement supérieur, Monsieur le Ministre nous invite à mener une réflexion sur les systèmes d'accréditation et les modes d'évaluation de la qualité.

L'Agence saisit cette opportunité pour apporter une première contribution au débat participatif qui s'organise; d'une part, sous forme de réflexions en rapport avec la mission qui lui est dévolue et, d'autre part, sous forme de commentaires suscités par le document préparatoire⁴⁰.

Dans une phase ultérieure, le Comité de gestion de l'Agence analysera dans une note stratégique les différentes modalités et les différents champs d'évaluation (institution, programmes d'étude, thématiques, domaines, matières) et d'accréditation (institution, programmes d'étude) et abordera des thématiques spécifiques à la qualité.

Cette note stratégique aura pour objet d'alimenter la réflexion du Gouvernement dans la prolongation de sa déclaration politique communautaire 2009-2014, chapitre II, «un enseignement supérieur de qualité et accessible à tous », point 3.1., entre autres étudier l'opportunité d'organiser un système public d'accréditation des cursus.

I. Quelques réflexions générales

Dans plusieurs pays d'Europe et notamment en Communauté flamande, les activités d'évaluation et l'habilitation des formations sont soumises à un processus d'accréditation. Cette question fait actuellement débat au niveau européen et il convient d'y réfléchir. Dans le cadre actuel de ses activités, l'Agence ne souhaite pas que l'évaluation de la qualité telle qu'elle la pratique évolue dans un avenir prévisible vers une accréditation des formations ou des établissements. Notre Agence explicitera cette prise de position dans sa note stratégique.

Les classements d'établissements (ranking) sont une réalité dérangeante notamment parce qu'ils sont porteurs de biais flagrants et parce qu'ils ne contribuent pas à un dispositif d'amélioration continue de la qualité basé sur une évaluation formative. Des initiatives existent, notamment avec le soutien de l'Union européenne, pour développer de nouvelles formes de classifications qui limitent les biais les plus évidents. L'Agence estime prématuré de formuler un avis sur la garantie que celles-ci offrent et garde une certaine réserve quant aux buts poursuivis.

Selon l'AEQES, le défi consiste à trouver la forme de communication la plus adéquate afin d'offrir aux parties prenantes une information complète, nuancée et fiable.

L'Agence souhaite faire part de son inquiétude par rapport au fait que l'évaluation de la qualité prévue actuellement en Communauté française de Belgique ne couvre que l'enseignement et est limitée aux deux cycles de base (bachelier et master). La cohérence réclamée par Monsieur le Ministre implique que l'on s'interroge sur la pertinence d'intégrer les autres champs : le troisième cycle, les formations et certificats relevant de la formation continue, l'offre d'enseignement supérieur transfrontalier, la recherche, l'e-learning. Comment ces champs pourraient-ils faire l'objet de procédures intégrées d'évaluation ?

L'absence de toute évaluation intégrée de la recherche en Communauté française de Belgique mérite une attention toute particulière.

Enfin, sur le principe, l'Agence rappelle qu'elle souscrit à la conception large et ouverte de l'assurance de la qualité telle qu'elle est décrite dans les Références et Lignes directrices européennes (ESG), notamment :

1. la responsabilité première de la qualité relève des établissements d'enseignement supérieur en matière de développement de la culture de la qualité et de mise en œuvre d'un management interne de la qualité
2. le management interne de la qualité constitue la base du système global de l'assurance de la qualité ; le management externe de la qualité (c'est-à-dire le travail des agences qualité) doit prendre en compte les résultats du management interne de la qualité

40 1 Point 3.3. page 9 du *Document préparatoire*, distribué à tous les participants de la séance d'ouverture de la Table ronde

3. les procédures de l'assurance qualité – quel que soit le système choisi – doivent à la fois satisfaire à l'obligation de rendre compte (accountability) aux différents publics concernés, et concourir au développement de l'amélioration de la qualité (enhancement) dans les institutions
4. il importe d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les étudiants, dans les processus de l'assurance de la qualité et dans les agences qualité.

II. Commentaires suscités par le document préparatoire

Extrait :

«3.3. Evaluation de la qualité

Les systèmes d'évaluation de la qualité doivent-ils accompagner les systèmes d'accréditation, les concurrencer ou les deux systèmes peuvent-ils coexister ? Dans certains cursus, la pression est grande pour une accréditation indépendante des institutions, gérée par un organisme externe (sciences économiques, médecine vétérinaire, soins infirmiers, ingénieurs,...). Mais quelle est la véritable indépendance de cet organisme accréditeur ? Est-il normal que les fédérations professionnelles pilotent des organismes tels qu'EURACE ?

Le système d'évaluation de la qualité mis en place est-il compatible avec les exigences de l'ENQA ? Quelles sont les modifications à lui apporter ? Comment le contrôle public peut-il continuer à s'exercer dans des procédures qui semblent de plus en plus laissées au contrôle d'entités privées ? Comment les institutions qui n'ont pas les moyens de s'assurer d'une reconnaissance via ces systèmes pourront elles subsister ?

Les rapports transversaux que l'AEQES a réalisés à ce jour donnent dans l'ensemble une image assez floue de notre enseignement supérieur. On pourrait résumer l'avis général par «relativement bon en fonction des moyens qui lui sont accordés». Ce genre de rapport est-il suffisant eu égard aux moyens accordés pour les réaliser ? Peut-il donner au monde politique des indications suffisamment précises pour lui permettre de choisir une option plutôt qu'une autre ? L'AEQES est-elle suffisamment indépendante pour générer un avis objectif, réellement évaluatif et comparatif ?

[...]

En ce qui concerne l'évaluation et l'accréditation⁴¹:

Il importe de bien garder à l'esprit la distinction entre l'«accréditation» au sens d'une «habilitation» (c'est-à-dire un dispositif qui lierait directement les résultats des évaluations de la qualité avec le processus d'habilitation par les autorités) et une «accréditation» au sens «labellisation» (qui est une modalité d'approbation formelle de programmes ou d'institution pour un temps limité et en conformité avec des exigences ou des standards prédéfinis). A la lecture des exemples cités, il semblerait que le document préparatoire fasse allusion à cette dernière.

L'AEQES considère que si le système actuel d'organisation de l'enseignement, basé sur une attribution ex-ante des habilitations aux institutions via les autorités, peut effectivement coexister avec l'accréditation au sens «labellisation» de certaines formations (EQUIS, EURACE par exemple), le passage à un système d'accréditation au sens «habilitation» impliquerait un changement radical du cadre légal fixant l'organisation de l'enseignement (par exemple par la création d'une agence d'accréditation) et son financement. Ce changement imposerait une analyse préalable approfondie qui dépasse largement le cadre du présent avis.

Par ailleurs, l'évaluation formative (c'est-à-dire le dispositif actuel sans conséquence formelle) constitue le fondement de notre processus d'assurance qualité dans la mesure où cette évaluation traduit l'objectif d'amélioration véritable des pratiques pédagogiques ou des gestions institutionnelles. Toutefois, l'accréditation au sens «labellisation» peut concourir à une meilleure visibilité de certains diplômes au niveau européen tout en portant le risque de développer une forme de concurrence basée sur les moyens dont disposent les institutions. Il convient de préciser que certains titres professionnels sont soumis à la directive européenne 2005/36/CE qui régit la reconnaissance européenne de certaines formations. Il est probable que des agences d'accréditation spécialisées de plus en plus nombreuses verront le jour dans ces professions notamment afin de valider leur conformité à la directive et de donner une reconnaissance européenne à ces formations.

L'AEQES fait également remarquer que la nécessité d'une labellisation ne se pose pas dans les mêmes termes pour toutes les filières d'études. S'il est vrai que certains labels sont en effet coûteux, il appartient aux établissements de mesurer le ratio coûts/bénéfices. Les employeurs locaux disposent d'autres moyens de reconnaissance de la qualité de l'enseignement (via les recrutements, entretiens d'embauche, stages étudiants, collaborations de recherche et développement, brevets et licences, pour en citer quelques exemples). Les institutions qui ne recourent pas au label ne sont donc pas nécessairement menacées. Il est

41 Pour la clarté du propos, un glossaire des principaux termes est proposé en annexe 1.

probable que les employeurs à dimension multinationale ou dont le siège se trouve à l'étranger soient plus sensibles à la notoriété de certains types de labels. Ces labels se définissent eux-mêmes comme une plus-value par rapport aux dispositifs d'évaluation ou d'accréditation nationaux dans la mesure où ils apportent une dimension européenne ou internationale. Dans le cas particulier d'EUR-ACE, il faut noter qu'il ne s'agit pas d'un organisme, mais d'un label européen pour les formations d'ingénieur du 1er et du 2ème cycle. Il est géré par une association internationale sans but lucratif (statut juridique) dénommée European Network for Accreditation of Engineering Education (ENAAE)⁴². La Commission des Titres d'Ingénieur⁴³ (CTI), qui en est l'un des quatorze membres fondateurs, a obtenu en 2007 le label EUR-ACE des agences d'accréditation; elle est donc elle-même accréditée pour délivrer le label aux formations qu'elle habilite. Cette accréditation lui a été renouvelée en 2008 pour 5 ans.

Anticipant les préoccupations explicitées plus haut (statut d'un organisme accréditeur, caractère public versus caractère privé, etc.), l'AEQES tient à souligner qu'elle a élaboré une procédure de collaboration avec des organismes d'évaluation extérieurs qui prend en compte un certain nombre de balises. En outre, pour répondre à la question financière, l'Agence tient à préciser que cette procédure de collaboration prévoit la prise en charge des coûts au prorata des experts engagés par elle. Cette procédure est reprise en annexe 2.

En ce qui concerne le fonctionnement actuel de l'Agence :

En application de l'article 21 du décret AEQES du 22 février 2008, l'Agence sera évaluée en 2010-2011 conformément aux recommandations de l'ENQA. Cette évaluation examinera huit critères :

- I. activités et procédures de l'Agence pour le management externe de la qualité
- II. statut officiel (base légale) de l'Agence
- III. ressources humaines et financières de l'Agence
- IV. définition des objectifs poursuivis (mission statement de l'Agence)
- V. indépendance de l'Agence (indépendance opérationnelle vis-à-vis des établissements et des gouvernements : procédures et méthodes, nomination des experts et production des résultats)
- VI. critères et méthodes de l'Agence
- VII. procédures pour satisfaire à l'obligation de rendre des comptes (système de gestion de la qualité interne, transparence, système de retour d'expériences, etc. et évaluation cyclique obligatoire – tous les 5 ans - de l'Agence)
- VIII. critères additionnels (gestion professionnelle des activités de l'Agence, constance des décisions, existence d'une procédure d'appel en cas de conséquences formelles des décisions de l'Agence, engagement dans les objectifs explicites de l'ENQA)

Les conclusions de cette évaluation seront transmises au Gouvernement et au Parlement, et publiées sur le site de l'Agence.

L'AEQES estime dès lors qu'il serait pertinent d'attendre les conclusions de ladite évaluation et les recommandations de l'ENQA avant d'apporter des amendements au décret du 22 février 2008 en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Agence.

Cependant, dès à présent, il apparaît que le manque de ressources humaines mises à disposition de l'Agence est patent et que des mesures urgentes doivent être prises pour lui permettre d'exercer les missions qui lui sont imparties.

La question de l'indépendance de l'Agence est centrale. Toute agence, pour être reconnue, doit démontrer son indépendance par rapport à ses parties prenantes (autorités publiques, monde académique, monde professionnel,...) à la fois dans sa méthodologie, dans la sélection des experts, dans la production ainsi que dans la publication des rapports. Elle doit également bénéficier de moyens à la mesure de ses missions (et ceci est critiqué à l'heure actuelle).

La question du contrôle public telle que formulée dans le document préparatoire laisse l'Agence perplexe. En effet, le contrôle public de l'AEQES est assuré par son cadre juridique (décret et arrêtés d'application) et les missions qui y sont décrites, par les dispositions d'ordre budgétaire et, enfin, par l'évaluation cyclique de ses activités.

En conséquence, les procédures d'évaluation ne sont nullement laissées au contrôle d'entités privées. Cependant, l'Agence estime que l'octroi de ressources humaines et financières adéquates par les pouvoirs publics constitue le meilleur rempart contre les tentations de recours aux organismes privés.

⁴² <http://www.enaee.eu/enaee/presentation.htm>

⁴³ Créée en 1934, la CTI est un organisme paritaire (50% de représentants du monde académique et 50% de représentants du monde professionnel). <http://www.cti-commission.fr/>

En ce qui concerne les rapports transversaux :

L'Agence fait observer que les rapports transversaux transmis à ce jour au Gouvernement ont été réalisés selon les modalités du décret du 14 novembre 2002 qui stipule, dans son article 7 c), que le rapport ne peut mentionner «les institutions auxquelles correspondent les différents éléments qui y sont repris.», ce qui explique l'absence d'éléments comparatifs dans ces rapports.

Par ailleurs, le décret du 22 février 2008 et l'arrêté du 19 décembre 2008 ne permettent pas la publication de données chiffrées dans le rapport final de synthèse. Ils traduisent la volonté du législateur de ne pas permettre la réalisation d'exercices comparatifs entre établissements.

Pour ce qui concerne le ressenti «d'une image assez floue de l'enseignement supérieur» à la lecture des rapports transversaux, les enquêtes menées par l'Agence auprès des institutions évaluées en 2008-2009 montrent un haut degré de satisfaction (plus de 95%⁴⁴). Si les pouvoirs publics souhaitent des informations plus précises, l'AEQES pense qu'il leur appartient, au même titre que les autres parties prenantes, de les demander en temps opportun.

Ces enquêtes ont également mis en lumière une réelle préoccupation de la part des institutions quant au suivi des recommandations des experts à assurer par les autres parties prenantes.

Compte-tenu de ce qui précède, l'Agence attend des décideurs politiques un engagement à allouer les ressources nécessaires aux établissements et à leurs structures d'appui pour dynamiser les efforts entrepris, une réactivité aux rapports qui lui sont adressés et des mesures prises en faveur de la culture qualité.

44 A la question « Quel est votre degré de satisfaction du rapport transversal, tant sur la forme que sur la qualité des commentaires formulés par le comité des experts ? »

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AEC	Association Européenne des Conservatoires
AEF	Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie
AEQES	Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur
AERES	Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
ANECA	Agencia Nacional de Evaluación de la Calidad y Acreditación
AS	Assistant Social
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASIIN	Accreditation Agency for Degree Programmes in Engineering, Informatics/Computer Science, the Natural sciences and Mathematics
BES	Brevet de l'Enseignement Supérieur
CDS	Centre de Didactique Supérieure
CEF	Conseil de l'Education et de la Formation
CFWB	Communauté Française Wallonie Bruxelles
CGHE	Conseil Général des Hautes Ecoles
CGSLB	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
CGSP	Centrale Générale des Services Publics
CINDA	Centro Interuniversitario de Desarrollo
CIUF	Conseil InterUniversitaire Francophone
CNE	Centrale Nationale des Employés
CReF	Conseil des Recteurs des Universités Francophones de Belgique
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CSEPS	Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion Sociale
CSESA	Conseil Supérieur de l'Enseignement Supérieur Artistique
CTI	Commission des Titres d'Ingénieur
ECTNA	European Chemistry Thematic Network Association
ECTS	European Credit Transfer System
EEES	Espace Européen de l'Enseignement Supérieur
ENAAE	European Network for the Accreditation of Engineering Education
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education
EPFC	Enseignement de Promotion et de Formation Continue
EQAF	European Quality Assurance Forum
EQANIE	European Quality Network for Informatics Education
EQAR	European Quality Assurance Register for Higher Education
EQUIS	European Quality Improvement System

ES	Enseignement Supérieur
ESA	Ecole Supérieure des Arts
ESG	European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area
ETNIC	Entreprise des Technologies Nouvelles de l'information et de la Communication
EUR-ACE	European Accredited Engineer
EURASHE	European Association of Institutions in Higher Education
FEANI	Fédération Européenne d'Associations Nationales d'Ingénieurs
FEF	Fédération des Etudiants Francophones
FELSI	Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants
F.R.S. - FNRS	Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS
FUCaM	Facultés Universitaires Catholiques à Mons
FUNDP	Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix
FUSL	Facultés Universitaires Saint-Louis
GT	Groupe de Travail
HE	Haute Ecole
HEB	Haute Ecole de Bruxelles
HELMo	Haute Ecole Libre Mosane
HENam	Haute Ecole de Namur
IAD	Institut des Arts de Diffusion
IEPS	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
IEPSCF	Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté Française
IMEP	Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie
IQA	Internal Quality Assurance
ISACF	Institut Supérieur d'Architecture de la Communauté Française
ISAI	Institut supérieur d'Architecture Intercommunal
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
SEFI	Société Européenne pour la Formation d'Ingénieurs
SeGEC	Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone de Belgique
TNE	TransNational Education
UCL	Université Catholique de Louvain
ULB	Université Libre de Bruxelles
ULg	Université de Liège
U-Mons	Université de Mons
UNECOF	Union des Etudiants de la Communauté française
VLIR	Vlaamse Interuniversitaire Raad
VLHORA	Vlaamse Hogescholenraad



**Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur**

